

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

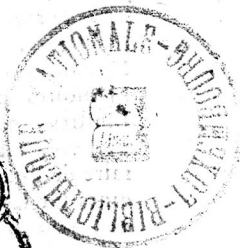
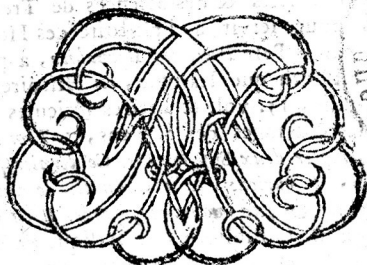
DE L'EUROPE

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-  
ture & autres Remarques curieuses.*

Janvier 1734.

TOME LX.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholique,  
& Marchand Libraire.

---

M. DCC. XXXIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## A V I S   A U   P U B L I C .

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs: Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux, Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 24. vol. Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 10. Tomes en deux parties chacun.



3

# LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Janvier 1734.

A R T I C L E I.

*Qui comprend la Réponse à l'Ecrit inseré dans  
notre dernier Journal, pag. 436. , intitulé :  
Manifeste sur les motifs qui obligent le  
Roi de France de déclarer la guerre à  
l'Empereur , & quelques nouvelles de Lit-  
terature.*

**L**ES pièces sorties du Cabinet des Princes pour justifier à la face du monde entier les motifs qui les engagent dans la guerre allumée en Europe, ne pouvans être toutes inserées pour leur longueur dans les articles propres à les renfermer, nous exposerons toujours les plus étenduës dans celui qui est dévoué à la Litterature. Ensuite de cet engagement, voici en son entier la Réponse qui nous est annoncée dans le titre ci-dessus.

*Réponse au Manifeste du Roi de France touchant la guerre qu'il déclare à l'Empereur.*

**P**OUR faire voir l'insubstistance des motifs que la France a fait publier, dans la vûe de colorer l'infraction de la paix dont l'Europe jouïssoit, & à

A 2                      laquelle

laquelle en plus d'une occasion l'Empereur a tant sacrifié de ses Droits, on peut hardiment provoquer aux pièces mêmes qu'Elle a trouvé bon de citer ; sçavoir , à la déclaration faite en son nom au mois de Mars passé , & répandue avec soin & affectation ; avant même qu'elle fut connue à la Cour de Vienne, à celle que l'Empereur n'a pû se dispenser d'y opposer , & à l'insinuation qui a été faite au Primat de Pologne par le Comte de Welfeck , conjointement avec les Ministres de Russie & de Prusse. On n'a qu'à lire toutes ces pièces pour juger si la Cour de France est en droit d'en inferer ; que l'Empereur a voulu la guerre ; qu'il l'a rendue nécessaire , qu'il a outragé le Roi en ce qu'il y a de plus sacré parmi les Souverains ; enfin qu'il a voulu disposer d'une Couronne indépendante de l'Empire , avant qu'elle fut vacante ; donner des ordres à la République de Pologne , & la menacer , précipiter les Polonois dans la servitude , & sous le titre de Protecteur les rendre une Nation tributaire & subjuguée. Le monde impartial ne se laissera pas éblouir par des expressions entassées avec art , mais destituées de ce qui devoit leur donner toute la force ; c'est-à-dire , de la verité. Et qui auroit jamais pensé que pour fonder le prétendu outrage , dont la France se propose d'effacer par une sanglante guerre, jusques au moins traces , elle voulût avoir recours à la Déclaration menaçante faite en son nom , sans aucun sujet , & à la réponse également remplie de modération & de dignité , que par sa démarche Elle s'étoit attirée ? Voilà assurément un motif de faire la guerre , dont l'Histoire ne fournit aucun exemple. Si pour des menaces & pour des insultes on est en droit de la faire , l'Empereur dès long-tems auroit pû tirer vengeance des termes peu mesurés & du ton impétueux dont la France s'est servi pour annoncer d'une

maniere

maniere pratiquée d'elle seule, sa volonté à toute l'Europe. Le public n'a pas differé jusqu'à present, à faire le juste parallele entre l'une & l'autre Déclaration, & ce que l'on en dit dans les motifs des résolutions du Roi, ne lui fera pas trouver dans celle de l'Empereur des termes offensans qui n'y sont pas.

Mais sans s'arrêter davantage à une réflexion renduë superflüë par le jugement antérieur qu'en ont porté toutes les Cours impartiales de l'Europe, on croit ne pouvoir mieux démontrer le néant des motifs par lesquels la France s'efforce en vain de colorer une guerre injuste, qu'en exposant simplement ce qui s'est passé au sujet de l'élection du Roi de Pologne. Et dans cette exposition on ne citera aucun fait qui ne soit ou averé par des actions autenriques, ou fondé sur la notorieté publique, ou très-bien connu à la Cour de France, & avoué de ses propres Partisans.

Avant même que le Trône de Pologne fut devenu vacant, le Primat, son frere le Palatin de Kiovie, & le Grand Maréchal de la Couronne, joints aux Princes Wiesnowisky, Sangusko, Radzivil, Lubomirsky & d'autres Seigneurs des plus illustres du Royaume, avoient conçu quelque crainte, que par la grande faveur & confiance, dont le feu Roi honoroit le Comte Poniatowsky & ceux qui lui étoient unis, ce Prince ne fut porté à donner atteinte au *liberum veto*, qu'on reconnoissoit alors faire la base & le fondement de la liberté de la République & de sa Constitution. Pour en prévenir les suites, ils se sont adressés à l'Empereur & à la Czarine. Ils ont reclamé leur garantie & leur appui. Ils les ont prié d'envoyer un Corps de Troupes sur les frontieres, pour être à portée de secourir la République, & ce fut par ce motif que le Primat a montré tant

de zèle pour le renouvellement des anciennes liaisons, qui depuis deux siècles subsistent entre l'auguste Maison d'Autriche & la Sérénissime République de Pologne. Tous ces faits ont été plus d'une fois mis en avant dans les écrits adressés au Primat, & jamais le Primat n'a osé les contredire. Ils n'ont pas échappé à la connoissance du Marquis de Monti, & la Cour de France fut une des premières à ne pas les ignorer. Enfin si l'aveu tacite du Primat, dont le témoignage ne doit pas être suspect à la France, ne suffisoit pas pour les mettre hors de doute, il seroit aisé à la Cour de Vienne d'en produire des preuves les plus convaincantes. L'Empereur, selon la modération pacifique qui accompagne toutes ses démarches, ne voulut rien précipiter. La Diète de l'an 1732. fut rompue dans ces entrefaites, & la marche de ses Troupes suspendue. A l'approche de la Diète qui a précédé la mort du feu Roi, les mêmes soupçons se renouvelèrent. Mêmes frayeurs parmi les Grands de Pologne, mêmes prières adressées à l'Empereur & à la Czarine, lesquelles furent suivies par de nouveaux ordres, pour former un Campement en Silesie. L'Empereur comme Souverain de ses Royaumes & Etats héréditaires, n'avoit, sans doute, à en rendre aucun compte à qui que ce fût. Jamais il ne s'est mis en peine de la marche des Troupes Françaises, qui ne sortoient point des frontières du Royaume, & n'ayant jamais rendu responsable la France de différens Campemens, qu'on y a trouvé bon de faire, il ne s'attendoit pas que celui qui a été formé en Silesie, pût être cité un jour par cette Couronne, pour lui annoncer & faire la guerre. La mort du feu Roi fit changer les sentimens du Primat. Abandonnant ses illustres amis, il se lia avec ceux-mêmes dont les vûs lui avoient paru peu de jours auparavant si préjudiciables au  
bien

bien de sa Patrie. On ne prétend pas développer ici les motifs qui l'y ont engagé ; ils ne tourneroient pas à son honneur, qu'on veut ménager autant qu'il est possible. La Cour de Vienne reçut la nouvelle de cette union, presque aussi-tôt que celle de la mort du feu Roi. Elle ne crut pas devoir, à cause de ce changement, alterer les dispositions sollicitées peu auparavant par le Primat lui-même. Ses amis délaissés les reclamoient avec plus d'instance ; & même dans les élections précédentes la Cour Impériale a été attentive à garantir ses confins contre les incursions, qui dans un tems d'agitation & de trouble chez les voisins, sont toujours à craindre. Outre ce soin la Cour Impériale eut encore celui de s'ouvrir à ses Alliés. L'événement étoit intéressant pour toute l'Europe, & il touchoit quelques-uns d'entr'eux de plus près. En vain prétend-on tirer de cette attention & de cette fidélité, que l'Empereur devoit à ses bons Alliés, un titre d'offense pour la France. On n'a eu garde de lui témoigner la même confiance. On étoit trop bien instruit de ce qu'elle tramoit par tout, depuis que par le Traité du 16. Mars 1731. la tranquillité de l'Europe a été affermie sur un pied aussi solide & aussi permanent qu'il se pouvoit faire. Dès ce moment les dispositions pacifiques de la France, auxquelles l'Empereur avoit répondu par tant de complaisances, même jusqu'à se prêter à un Congrès de pacification au milieu de la France, se sont évanouïes. On a tâché de semer de la désunion par tout. On n'a cessé de tendre des pièges à des Puissances les plus intéressées au maintien de l'équilibre en Europe. Toutes ces démarches tendoient au même but, & dès long-tems elle épioit une occasion favorable pour mettre à exécution ce qu'elle croyoit avoir si bien préparé. Ce n'est donc pas à elle que l'Em-  
pereur

pereur s'est adressé. Mais parla quel tort lui a-t-il fait ? il étoit permis à la France de communiquer avec ses Alliés, sur ce qu'elle croyoit être de son intérêt, de prodiguer son or, d'employer ses artifices & ses maneges, pour faire monter sur le Trône le Candidat qui lui étoit agréable, pourvû qu'elle n'entreprit rien au préjudice des Constitutions tant anciennes que modernes du Royaume, que ses Partisans n'usassent de violences, qu'ils ne contraignissent les suffrages qui devoient être libres, & qu'ils ne traversent le *liberum veto*, sans lequel la liberté de la République ne peut subsister. Il étoit donc également permis à l'Empereur d'employer de concert avec ses bons & fidèles Alliés, tous les moyens compatibles avec le droit d'une libre élection, pour faire donner la préférence à celui qui lui paroïssoit mieux convenir à ses intérêts & à la tranquillité publique; & ce sont les bornes dont il n'est jamais sorti.

L'Empereur ne prétend regler ni ses conseils, ni ses principes, ni ses desseins, selon le goût de la Cour de France, mais il a toujours été très-éloigné d'en former qui fussent contraires à la liberté Polonoise. Jamais ni avant ni après la vacance du Trône, ce Prince n'est entré dans des engagements qui y donnassent atteinte. Il connoit trop bien ses intérêts, pour vouloir concourir à changer la forme du Gouvernement en Pologne. Il veut la maintenir, & il ne variera jamais ni dans ce principe, ni dans ce dessein. C'est ce que l'Empereur a donné à connoître par les Déclarations mêmes que l'auteur des *Motifs* s'émancipe de traiter d'injurieuses. Mais leur teneur qu'on va rapporter, suffira pour refuter une imputation également injuste & indécente. Forcé par la déclaration si peu mesurée de la France d'expliquer ses sentimens au sujet de l'élection dont

il s'agissoit, il n'a pas hésité d'affûrer qu'il ne prétendoit aucunement borner les suffrages d'une Nation libre à un seul sujet, & qu'il ne souffrira pas qu'aucuns moyens contraires aux droits d'une libre élection, tels qu'ils se trouvent établis par les Constitutions présentes du Royaume, y soient employés quand même on voudroit s'en servir, pour faire monter sur le Trône de Pologne un Candidat, qui d'ailleurs lui seroit agréable. Quelle est l'injure qui en résulte pour la France? Ces mêmes sentimens furent repetés dans la Lettre écrite le 14. Avril au Primat de Pologne, par laquelle l'Empereur l'assure dans des termes les plus amiables & gracieux, que ses souhaits se bornoient à voir élire selon les loix du Royaume, par les libres & unanimes suffrages de la Nation Polonoise, un Roi tel qu'il puisse être, duquel la République n'auroit aucune oppression à craindre, & les voisins un bon & paisible voisinage à se promettre. Pour quelle espece de menaces des expressions si douces & si tendres peuvent-elles passer? Et est-ce ainsi qu'on s'explique quand on veut rendre une Nation tributaire & subjuguée? Ceci se passa avant l'ouverture de la Diette de Convocation, à laquelle le mystère d'iniquité qu'on avoit soigneusement caché jusques alors, commença à se developez. Comme les parisans de la France craignoient de voir leurs esperances frustrées, en cas qu'ils ne se servissent que des moyens indiqués ci-dessus pour réussir dans leurs vûes, il n'y eut aucune sorte d'excès qu'ils ne commirent pour frayer le chemin à ceux qu'ils se proposoient de mettre dans la suite à exécution. Tout le monde sçait quel est l'objet d'une Diette de Convocation. L'autorité des Nonces qui y sont assemblés ne s'étend pas jusqu'à restreindre le choix illimité de ceux qui ont tous unanimement droit à concourir pour l'élection d'un nouveau Roi.

Roi. Cette considération n'empêcha pas le Primat & ses adhérens de l'entreprendre; & comme plusieurs Membres de la République, soit du Sénat, soit de la Noblesse vouloient s'y opposer, les uns furent maltraités, & les autres menacés d'être jetés par les fenêtres. En même-tems on fit courir le bruit que plusieurs milliers de Turcs & de Tartares étoient prêts à affermir Stanislas sur le Trône de Pologne. On supposoit de grandes révolutions dans les Pays héréditaires de l'Empereur, & des révoltes dans ceux de la Czarine. Tantôt l'une & tantôt l'autre de ces deux Puissances étoit en négociation avec la France, pour forcer les antagonistes de Stanislas à le choisir pour leur Roi, & rien ne fut omis pour intimider ceux qui n'étoient pas à portée de s'éclaircir de la verité des faits qu'on leur débitoit. Tels ont été les moyens qu'on a employés pour affermir par un serment solemnel, la barriere qu'on a prétendu mettre non aux desseins de l'Empereur, qui alors n'étoit pas lié encore avec l'Electeur de Saxe, mais au choix illimité, dont la Nation Polonoise devoit jouir. Plus un engagement consacré par la Religion est en lui-même respectable, plus la volonté de ceux qui le contractent, doit être libre, & plus on a sujet de fremir d'horreur, quand on le voit arracher par une injuste contrainte. Un semblable serment ne lie point les consciences, & c'est ce qui a déterminé la Cour de Rome à croire superflüë l'absolution que quelques particuliers lui demandoient. Mais peut-on dire la même chose du serment prêté par le Primat en 1704. & de celui par lequel, pour captiver les esprits à la Diette de Convocation, il s'étoit obligé de son propre mouvement à ne jamais proclamer un Roi dans une scission? Et ceux qui au préjudice de l'entiere liberté des suffrages de leurs Compatriotes, prétendoient



prétendoient établir une exclusion nouvelle & d'une si grande étendue, ont-ils droit ou bonne grace de se recrier, quand ces mêmes Compatriotes leur opposent une exclusion dès long-tems établie par les loix; ce n'est pas pourtant à cette dernière exclusion que la Cour Impériale entend de provoquer. Elle ne s'attribuë par *l'autorité de prononcer sur ce qui s'est passé dans l'intérieur de la République, ni de décider en Législateur Souverain des Loix qui doivent subsister en Pologne.* L'Empereur de notoriété publique n'a eu aucune part, ni à la Confédération de Sendomir, ni à ce qui s'y est passé en 1716. & 1717. Il n'y est entrevenu ni par ses conseils, ni par ses principes. En fidèle Allië il cultivera toujours & avec grand soin une amitié qui lui est aussi précieuse que celle de S. M. Cz. & il remplira en tout tems & en toute occurrence les engagements contractés avec Elle. Mais ces engagements ne s'étendoient pas jusqu'à donner l'exclusion à Stanislas, lorsqu'il auroit été librement & unanimement élu. Sa Maj. Cz. se croyoit fondée à le faire pour des motifs établis sur des Conventions solennelles, qui lui sont propres. Ni l'Empereur, ni la France n'ont l'autorité de prononcer sur ces motifs, & rien ne peut dispenser le premier à remplir les devoirs d'un bon & fidèle Allië envers une Souveraine, qui n'a jamais manqué à en user de même envers lui. La Cour de France ne peut pas ignorer que l'Empereur s'est tenu renfermé en ces bornes, puisqu'elle s'étoit flattée, quoi qu'en vain, d'alterer à ce sujet la bonne intelligence qui subsiste heureusement entre ce Prince & la Czarine, On n'a pas manqué d'insinuer à celle-ci, que l'Empereur ne montroit pas assez de fermeté; que la Russie ne tiroit aucun profit de son amitié; & qu'on lui manquoit au plus fort du besoin, à la première

occasion qui se presentoit de seconder ses vûës. Ces insinuations artificieuses n'ont pas eu le succès qu'on s'en promettoit. Après avoir donc déclamé en vain à Petersbourg contre les menagemens de l'Empereur, on lui fait aujourd'hui un crime de l'union étroite avec la Czarine, dont il se glorifie. Tout ceci ne se pouvoit pas passer si secretement, que plusieurs Ministres étrangers qui se trouvent à la Cour de Russie, n'en eussent connoissance, & on ne balance pas de se raporter à leur témoignage.

Mais il seroit superflu de dire davantage d'un cas qui n'existe pas. Stanislas n'a été ni librement, ni unanimement élu. Et après tant de milliers d'opposans, qui se sont manifestés aux yeux de tout l'Univers, on ne s'attendoit pas que la Cour de France fonderoit la justice de la guerre qu'elle a commencée, sur la prétenduë unanimité des suffrages en faveur de Stanislas. Ce n'est pas là le tout. La liberté opprimée par ses partisans n'est pas moins évidente, que le défaut d'unanimité à l'égard de sa proclamation. Le Primat lui-même n'a pas osé nier les violences qui ont été commises à la Diette de Convocation. Il a été obligé d'en faire l'aveu à ses Compatriotes, & quoiqu'il tâchât d'exténuer la chose, le monde Chrétien n'envisagera jamais comme un petit inconvénient, la force qu'on employoit pour arracher un serment qu'on n'étoit pas en droit d'exiger. L'Empereur informé de ce qui se passoit à Varsovie, & à qui d'illustres Citoyens de la République, touchés des malheurs de leur Patrie, ont eu recours, n'a pû moins faire que d'ordonner à son Ambassadeur en Pologne, de faire là-dessus des représentations convenables au Primat. Ces représentations n'eurent aucun effet. Le Primat continua toujours son train, & s'il usoit de violence envers ses Compatriotes, il manqua de respect à l'Empereur

teur & à d'autres Têtes couronnées, dans les Universaux qu'il fit publier pour la tenuë des Antidietines, qui avoient à précéder la Diëtte d'élection. En vain se flatoit-il d'imposer à la Cour Imperiale par le profond respect qu'il témoignoît, comme il étoit juste, à l'Empereur, dans la Lettre qu'il lui adressa peu de tems après. Ces contestations secretes n'effaçoient pas l'indignité de son procedé public, & la réponse de l'Empereur, quoiquë beaucoup plus moderée qu'il ne la méritoit, fut pourtant telle, qu'il avoit lieu d'en conclure, qu'on ne se laissoit pas ébloüir à Vienne par ses artifices grossiers. Depuis ce tems-là son emportement alla toujours en augmentant, & quelquefois si loin, que le Marquis de Monti en avoit honte lui-même. Il est notoire de quelle manière on traita contre le droit des gens les Ministres Saxons. Sur la déposition d'un Prêtre excommunié pour ses forfaits, ils furent cités devant le Tribunal des Captures. Leurs noms furent inserés dans la sentence prononcée par ce Tribunal, & le tout fut annoncé publiquement au Peuple, lorsque l'exécution s'en fit par les mains du Bourreau. Un procedé si énorme est inconnu aux Nations Barbares, & il sera d'une tache éternelle à la mémoire du Primat. Le Noncé du Pape, l'Ambassadeur de l'Empereur, les Ministres de Russie, d'Angleterre, de Prusse & de Hollande, se sont crûs obligés de faire cause commune, pour demander satisfaction de l'outrage fait au caractère sacré des Ministres publics. Quelque juste que fut leur demande, il n'y eut pas moyen de l'obtenir, & on crut se tirer d'embarras en falsifiant le Protocole du Tribunal des Captures.

Plus le tems de la Diëtte aprochoit, plus le Primat & ses adhérens donnoient à connoître, que ce n'étoit qu'à force de violences qu'ils esperoient

de réussir dans leur dessein. Le même esprit qui s'étoit fait sentir à la Diette de Convocation, se fit encore sentir aux Antidiettes, qui précédoient celle d'élection. Enfin le tems de la dernière étant venu, on se hâta d'achever l'ouvrage qu'on avoit commencé, sans se mettre aucunement en peine de ce que les Loix prescrivent, pour qu'une élection soit valable. On ferma l'oreille aux protestations de plusieurs milliers de Citoyens; on n'étouffa point les propositions des Candidats, qui auroient pu se présenter; l'Audience fut refusée à l'Ambassadeur de l'Empereur; on ne se sentoît pas la conscience assez nette pour procéder à l'examen des extravagances; point d'égard pour les oppositions faites au champ d'élection même; les cris du grand cortège, dont contre les loix le Primat se faisoit accompagner, pour violenter les suffrages, servoient à les étouffer; enfin contre le serment fait à la Diette de Convocation, & contre les sentimens de plusieurs de ceux-mêmes qui favorisoient Stanislas, mais qui déplo-roient encore plus les malheurs qu'attiroit à leur Patrie une scission, le Primat procéda le 12. de Septembre à sa proclamation. Voilà ce qu'on appelle dans le Manifeste François *une tranquillité que la justice seule peut inspirer au milieu des dangers, une unanimité qui annonçoit la volonté du Maître des Rois*. Dieu permet, sans doute, le mal, mais, il ne le bénit pas, & il ne peut que le haïr. Ce n'est pas de son saint Nom qu'on devoit colorer des faits tels qu'on vient de rapporter, fondés sur la notoriété publique, justifiés par l'événement, & auxquels Stanislas lui-même a paru sensible. Il trouvoit la situation des affaires en Pologne bien différente de ce qu'il avoit crû sur les rapports envoyés en France. Cependant les choses avoient été poussées trop loin pour reculer. On tenta donc de s'assurer  
des

des libres suffrages des opposans par la voye des armes. On sçait que selon les Constitutions de Pologne avant l'expiration du terme fixé pour l'élection, il est libre à un chacun de persister ou de retracter sa protestation, & que pendant cet intervalle personne ne peut être inquieté au sujet de la reconnoissance d'un Roi. Mais après avoir tant fait pour fouler aux pieds la liberté Polonoise, on n'a pas crû devoir rester en si beau chemin; l'imperuosité du Primat & de son frere, sçavoir franchir toutes les barrières que les loix opposoient à leurs entreprises. Il fut donc résolu de surprendre ceux qui campoient au-delà de la Vistule, pour avoir plus de sujet de crier à l'unanimité des suffrages. Mais le coup manqua, & cette nouvelle entreprise ne servit qu'à mettre dans un plus grand jour la contrainte & les violences commises ci-devant. On sentit l'effet que cela devoit produire auprès de la Nation; & quoique les Gardes de la Couronne eussent été employées à cette expédition, on voulut faire accroire au Public qu'elle s'étoit faite à l'insçu de Stanislas, & on renvoya aux propriétaires ce qui du bagage pris, avoit été sauvé du pillage.

Les choses changerent de face à l'approche des Troupes Russiennes; mais bien loin que ce changement diminuât les excès des Partisans les plus affidés de Stanislas, il ne servit qu'à les augmenter. L'entrée des Troupes Russiennes en Pologne avoit été sollicitée par un grand nombre de Seigneurs Polonois; ce fait peut être prouvé par plus de 80. Lettres adressées à la Czarine. Ces Troupes ne sont donc pas entrées contre le gré de la République, mais à l'instance de ses plus illustres Citoyens; elles sont venuës comme amies, & non comme ennemies, pour maintenir en tout son entier

tier la liberté Polonoise, & non pas pour la renverser. Les mêmes instances ont été faites à l'Empereur. Il pouvoit sans doute s'y prêter, sans passer pour l'agresseur, aussi peu qu'il auroit pû passer pour tel, si avant la mort du feu Roi les choses fussent venues au point, que les instances du Primat auroient eu lieu. Le même objet, c'est-à-dire, le maintien du *Liberum veto*, subsistoit toujours, & cet objet n'a de liaison avec Stanislas qu'autant qu'il est renversé à son occasion, & que les Polonois opprimés réclament l'apui de leurs voisins, pour ne pas perdre ce que leurs Ancêtres leur ont transmis de plus précieux. Les choses ne changent pas de nature, puisq'ue le Primat a changé de sentimens.

Quoiqu'il en soit, les Troupes de l'Empereur n'ont pas touché le territoire de la République, & les plaintes de la France se réduisent aujourd'hui à ce que l'Empereur n'a pas dissuadé la Czarine, & qu'il a approuvé sa conduite. Mais sans examiner, si la Czarine auroit été d'humeur à se laisser dissuader, quel titre pour faire la guerre à l'Empereur peut avoir la France, à cause que ce Prince ne pense pas sur les affaires de Pologne, comme pense la Cour de France. Jusqu'ici des faits ont été allégués par les Puissances qui alloient faire la guerre aux autres. A l'heure qu'il est, de simples sentimens doivent remplir le vuide & servir à la justifier. Ce n'est donc pas à l'Empereur à faire l'apologie de l'entrée des Troupes Russiennes. On ignore ce que l'on veut dire par les derniers excès qu'on lui impute. On sçait au contraire que ces Troupes ont vécu en payant les vivres qu'on leur fournisoit. On sçait que leur arrivée étoit attendue avec impatience, & regardée comme le seul remède que pourroit tirer la République de l'oppression de  
ses

les propres Citoyens, qui y affectoient un despotisme. Si les sentimens de la Nation avoient été unanimes en faveur de Stanillas, pourquoi attaquer ceux qui étoient campés à Praag? pourquoi ceux-ci ne se rendoient-ils pas aux invitations qui leur ont été faites dans un tems, où les Troupes Russiennes étoient encore éloignées? Pourquoi alloient-ils à la rencontre de ces dernières? Pourquoi les suivoient-ils sur leurs pas? Pourquoi ne se joignoient-ils pas au Palatin de Kiovie? Pourquoi ne prenoient-ils pas la roue que le Primat avoit prise? Ou pourquoi ne se retiroient-ils pas chez eux? Qui forçoit les opposans à en agir autrement? Enfin peut-on dire que dans le champ d'élection il y avoit aussi peu de contrainte qu'il y en eut de l'autre côté de la Vistule?

Cependant le revers de fortune ne diminueoit en rien l'emportement du Palatin de Kiovie. Il le poussa jusqu'à un point dont l'Histoire ne connoît aucun exemple, & qu'on n'a eu garde d'imiter sur le Palais de l'Ambassadeur de France. Pour se soustraire aux violences & insultes dont, contre le droit des gens, les Ministres de Russie & de Saxe étoient menacés, ils ont été obligés de se retirer chez l'Ambassadeur de l'Empereur. Ils y trouvoient un azile qu'on n'auroit pû ni voulu refuser au Marquis de Monti, s'il avoit été dans le même cas, bien loin d'en frustrer les Ministres des Puissances si étroitement liées avec ce Prince. Nouveau motif pour la France de lui faire la guerre! Peu s'en est fallu que le Comte de Velfeck n'eut eu lui-même besoin d'un azile. On n'en vouloit pas moins à son Palais, & aux personnes de ceux qui s'y étoient réfugiés, qu'aux Palais qu'avoient occupé ci-devant les Ministres de Russie & de Saxe. Les fortes représentations du Nonce Apostolique ont empêché ce mal-

heur ; mais elles n'ont pû empêcher que les Palais  
 des Ministres de Russie & de Saxe ne fussent assiégés  
 en forme , l'un forcé & pillé , & l'autre reçu à com-  
 position. Scène à laquelle la posterité aura de la  
 peine à ajouter foi. Et voilà les exploits héroïques  
 par où au milieu des dangers les partisans les plus  
 affidés de Stanislas ont signalé leur courage. Mais  
 quoique le Palais du Comte de Welfeck n'ait pas  
 été forcé comme les autres , il fut pourtant reserré  
 fort étroitement. Toutes les avenues en furent  
 occupées , & toute communication coupée à ceux  
 qui s'y trouvoient renfermés. Ce fut en ce tems  
 que les bien intentionnés procédèrent de leur côté à  
 l'élection d'un nouveau Roi avec les formalités ac-  
 coutumées , & dans le même endroit , où ci-devant  
 avoit été élu Henri de Valois , connu parmi les Rois  
 de France sous le nom de Henri III. Il paroît que  
 la Providence a permis les excès du Palatin de Kio-  
 vie , pour mettre dans un plus grand jour l'injustice  
 de la guerre qu'on suscite à l'Empereur , & les vûes  
 dangereuses de la France , qu'elle s'efforce en vain  
 de cacher aux yeux de l'Europe. A peine a-t-on  
 laissé au Comte de Welfeck la liberté d'informer sa  
 Cour de ce qui s'est passé depuis le 12. de Septem-  
 bre jusqu'au premier d'Octobre. Mais jamais il  
 n'y a eu moyen de lui faire parvenir les ordres de  
 l'Empereur , sur ce qui étoit arrivé dans cet intervalle.  
 Les Couriers qu'on lui envoyoit furent renvoyés à  
 Breslau , ceux qu'il dépêchoit pour sa Cour , arrêtés  
 en chemin & maltraités , quoique l'un d'entr'eux  
 fût pourvû d'un Passeport du Palatin de Kiovie. On  
 imputoit aux brigands des excès si énormes ; mais  
 c'étoient des Brigands d'une espece singuliere , qui  
 n'en vouloient qu'aux dépêches que portoit le Cou-  
 rier , & non à son argent & à ses hardes. En un mot  
 toute communication lui fut ôtée , tant avec sa Cour  
 qu'avec



qu'avec les Polonois. C'est cependant à l'Empereur que la France s'en prend de tout ce qui est arrivé en Pologne ; mais pense-t-elle en imposer à toute l'Europe, en couvrant ses vûes par un prétexte si frivole ? La vacance du Trône de Pologne n'est qu'une occasion dont elle se saisit, pour mettre à exécution les vastes projets qu'elle méditoit auparavant, & qu'elle avoit préparés de longue main. Tant que la France ne s'étoit point relevée des pertes de la dernière guerre, elle affectoit à faire paroître des dispositions pacifiques, mais sans perdre jamais de vûe son objet favori, d'élever sur les ruines de l'Auguste Maison d'Autriche une Puissance formidable à toute l'Europe. L'extension des limites du Royaume lui avoit attiré trop d'ennemis sous le feu Roi, pour se servir de ce moyen. Elle en trouvoit un autre plus caché, mais non pas moins sûr pour parvenir à ses fins, & c'est à ce dernier qu'elle a crû devoir s'attacher. La Maison d'Autriche est accoutumée à combattre pour la liberté de l'Europe. Sa Puissance étoit un obstacle incommode que la France trouveroit toujours en son chemin, lorsqu'elle voudroit mettre exécution à ses vastes desseins. Pour franchir cette barrière, il falloit ou s'emparer d'une partie des Etats héréditaires de l'Empereur, à quel prix & par quelle voye que ce fut, ou il falloit préparer les choses pour leur démembrement. Tel étoit le motif qui a engagé la France long-tems avant la vacance du Trône de Pologne, à rennir Ciel & Terre, contre l'ordre de succession établi dans l'Auguste Maison d'Autriche. L'Empereur avec justice auroit pû s'attendre au réciproque des garanties, dont par la Quadruple - Alliance il s'étoit chargé pour le bien de la tranquillité publique. La France non contente de refuser durant le Congrès de Soissons une réciprocité si juste, s'éleve par tout contre

un moyen qui ne tend qu'à assurer à l'Europe un repos durable. Le partage des Etats héréditaires de l'Empereur lui tient trop à cœur pour pouvoir se résoudre à se prêter à ce qui lui paroïsoit en affermir l'indissolubilité. Elle ne connoit que trop, que parvenuë une fois au point de voir repartis entre tous ceux que l'ambition pourroit porter à désirer un agrandissement injuste, tant de Royaumes & Etats qui se trouvent réunis aujourd'hui sous un seul Chef, elle seroit toujours la maîtresse de ces Conquerans, & que leur agrandissement passager ne les mettroit pas à couvert des loix, que tôt ou tard elle voudroit leur imposer. Attentive à tout, la France leure, par esperances flatteuses, tous ceux qu'elle croit disposés à s'y laisser surprendre. Comme les avantages qu'elle leur fait envisager s'offrent aux dépens d'autrui, elle a d'autant plus de facilité à être liberale en promesses qui ne lui coutent rien, mais qui servent toujours à ses vûës, de quelle maniere que les choses tournent. Elle a même trouvé le secret d'entretenir plusieurs des mêmes esperances. Mais malheur aux Princes qui s'y fient ! Ils se préparent eux-mêmes les chaines qu'ils doivent porter. Tel est le cas où se trouve aujourd'hui le Roi de Sardaigne. Ce coup étoit préparé de longue main, & on ne peut refuser à la France la gloire d'avoir sçu surprendre l'Empereur qui mesurant la bonne foi des autres sur la sienne, se repositoit sur la foi des Traïtés, & sur ce qu'il y a de plus sacré devant Dieu & les hommes. Mais c'est une gloire qu'on ne lui envie pas. Sans parler des obligations qui résultent de la Quadruple Alliance, le Roi de Sardaigne venoit de renouveler par serment la fidélité qu'il devoit à l'Empereur ; & il choisit justement ce tems pour le trahir, en trouvant bon, selon l'insinuation faite au Comte Philippi, de s'unir à la France pour faire la guerre

guerre à la Maison d'Autriche. Apparemment que le public est aussi curieux d'apprendre les prétextes d'un procédé si énorme, que la Cour de Turin est embarrassée à en trouver. Mais quelque imprévu que ce coup ait été, il n'est pas capable d'ébranler la constance de l'Empereur. C'est au Dieu des Armées qu'il met toute sa confiance. Il connoît la pureté de ses sentimens, & les vûes d'ambition & d'intérêt que la France prétend cacher aux yeux des hommes, ne lui échappent pas. L'Empire se trouve de lui-même intéressé dans cette querelle. L'agression de la France ne lui en laisse pas le choix libre. Peut-on dire de venir en ami, quand on agit en ennemi? L'entrée des Troupes Russiennes en Pologne, & l'invasion des terres de l'Empire par celles de la France, n'ont rien de commun. L'Empire n'a pas, sans doute, fait instance à cette Couronne d'Assiéger Kehl, d'exiger des contributions, d'envahir le Milanez. A tous ces traits ne peut-on pas reconnoître l'agresseur? L'Empereur va donc combattre non-seulement pour la défense de ses Etats héréditaires, mais encore pour la sûreté de l'Empire, pour l'honneur & la gloire du nom Allemand, & pour la liberté de l'Europe; & dans une telle occasion il n'y a rien qu'il ne se promette de l'assistance de ses bons & fidèles Alliés.

*Les Motifs de la France sont encore plus fortement débattus dans une pièce en remarques qui paroît depuis peu, & dont nous ferons usage le mois prochain.*

II. Le Manifeste rapporté au commencement de notre dernier Journal, nous fit passer sous silence, à cause de sa longueur, le Programme pour le second Tome des *Annales du monde*, qui devoit y être inséré, suivant la promesse que nous en avions faite au mois de Novembre précédent. L'étendue de la *Reponse* dont on vient de faire la lecture, nous met derechef dans la même obligation; mais, sans plus

de délai, nous lui promettons une place dans nos Mémoires futurs; c'est à quoi le Lecteur peut s'attendre. Voici cependant un Projet de Soufcription, que le peu de tems qui reste à ceux qui pourroient avoir envie de soufcrire, ne me permet pas de differer à en faire mention.

L'Approbation générale que les Connoisseurs ont donnée aux Ouvrages de Mr. Rollin, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence, &c. ayant fait naître la pensée à Jean-Antoine Fabri, Libraire à Geneve, de faire une Edition de sa *Maniere d'enseigner & d'étudier les Belles Lettres*, il l'a heureusement exécutée depuis quelques mois en quatre Volumes in 4°. entièrement conforme à celle de Paris, soit pour le papier, soit pour le caractère, avec cette différence qu'on y a ajouté une ample Table des matieres, qu'on a cru nécessaire pour un Ouvrage tel que celui-là.

Le débit de cette nouvelle édition ayant répondu à l'idée que ledit St. Fabri s'en étoit formée, l'a déterminé à imprimer aussi l'*Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babylo niens, des Médes & des Perses, des Macedoniens, des Grecs*, du même Auteur, qui aura huit Volumes in 12. & de le faire par Soufcription, suivant le plan ci-après.

1. Il imprimera cette Histoire, &c. en huit Volumes in 12. & en quatre Volumes in 4°. conformément pour le papier & pour le caractère à l'édition de Paris.

2. Il s'engage de livrer les deux premiers Volumes in 12. & le premier Volume in 4°. au premier Mars 1734. Les Tomes troisième & quatrième in 12. & le second in 4°. au premier Juillet suivant. Les Tomes cinquième & sixième in 12. & les  
troisième

*des Princes &c. Janvier 1734.* 123

troisième in 4°. au premier de Novembre suivant.  
Les Tomes septième & huitième in 12. & le quatrième in 4°. au premier Mars 1735.

3. On payera pour l'édition in douze,

En souscrivant - - - - -	L. 1 - 10.
En recevant les deux premiers Volumes	1 - 10.
En recevant les Tomes 3. & 4.	- - 1 -
En recevant les Tomes 5. & 6.	- - 1 -
En recevant les Tomes 7. & 8.	- - 1 -

---

Argent courant à Geneve L. 6.

---

4. On payera pour l'édition in quarto.

En souscrivant - - - - -	L. 2 -
En recevant le premier Volume - - -	2 -
En recevant le second Volume - - -	2 -
En recevant la troisième Volume - - -	1 -
Et recevant le quatrième Volume - - -	1 -

---

Argent courant L. 8.

---

5. On ne recevra des Souscriptions que jusqu'au premier Fevrier prochain, après quoi ceux qui n'auront pas souscrit, payeront l. 10. pour l'édition in douze, & l. 12. pour l'édition in quarto, & cela sans aucun rabais.

On doit observer la difference qu'il y a au prix de cette édition, quoi qu'en tout conforme à celle de Paris, puisque celle-ci ne reviendra pour les huit Volume in 12, qu'à l. 6. argent courant, au lieu que celle de Paris vaut plus du double.

Et à l'égard de l'édition in quarto, qui sera très-belle, on conviendra qu'on n'a peut-être jamais donné un livre à meilleur marché, puisque quatre Volumes in quarto ne reviennent qu'à liv. 8. argent courant à Geneve.

La difficulté qu'on a de tirer des Exemplaires de ce livre, des Libraires de Paris & d'Hollande qui l'ont imprimé, & le prix exorbitant auquel ils le vendent, fait espérer que cette édition-ci sera reçûe avec plaisir, & qu'on s'empresfera d'y souscrire.

III. Le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, distribué actuellement la première partie du second Tome in 4°. du *Moyen facile de concilier les esprits sur les difficultés qui regardent la Bulle Unigenitus*, par le R. P. Aubert Rolland, Cordelier, ouvrage qui comprendra encore 3. Volumes d'une épaisseur égale à ceux qui sont déjà entre les mains du public; par conséquent cinq Volumes en tout. Il n'avoit d'abord été annoncé qu'en trois Volumes; mais le manuscrit des seconds & troisièmes Tomes contenant le double des matières renfermées dans le premier, on s'est vû obligé de les diviser en deux parties chacun, qui continueront de paroître séparément aussi-tôt qu'elles sortiront de dessous presse, pour ne point mettre hors d'haleine ceux qui se sont procurés les deux premières. Plus on avance dans ces dissertations, plus on en trouve la matière épurée & les raisonnemens solides: Le sçavant Cordelier qui les produit, y défend le Dogme Catholique avec tant d'énergie contre la Doctrine des Appellans de la Bulle *Unigenitus*, que ces derniers paroissent évidemment sans ressource, & convaincus d'une erreur palpable. Les armes qu'il emprunte pour les combattre, & les ramener au centre de l'unité, sont l'Écriture sainte & la Tradition; & les autorités des Saints Peres dont il cite aussi une infinité de passages très-à-propos, en justifiant par tout ses principes, lui servent en même-tems de preuves à tout ce qu'il avance. D'ailleurs, sa façon aisée à manier les grandes questions sur la Grace,

met

met dans un plein jour la profondeur de son érudition, la pénétration, son habilité, & fait voir qu'il étoit de son ressort de résoudre des points si délicats.

IV. Les *soupirs* sont ce qui est exprimé par l'Enigme du mois dernier.

E N I G M E.

**M**A Mer n'eut jamais d'eau, mes champs sont  
infertiles;  
Je n'ai point de maison, & j'ai de grandes Villes.  
Je réduis en un point mille ouvrages divers:  
Je ne suis presque rien, & je suis l'Univers.

A R T I C L E I I.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **C**E fut le 25. Octobre dernier que les Ministres du Roi & celui de France signerent à l'Escurial le Traité d'Alliance mentionné au commencement de l'Article d'Espagne de nôtre dernier Journal; & le 26. du même mois que le Comte de Montemar, qui doit commander en chef l'Armée destinée à l'expédition d'Italie partit en poste pour Barcelonne, honoré du Collier de la Toison d'or que le Roi venoit de lui conférer, de même qu'à Don Joseph Patinho, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine, qu'on célébroit ce jour-là à la Cour. Tous deux avoient été nommés Chevaliers de cet Ordre le Roi étant encore à Seville. Les ordres donnés au Comte de Montemar furent

furent de faire embarquer en diligence l'Infanterie qui est en Catalogne, afin que la Flotte puisse se mettre incessamment en Mer, ce qu'il exécuta immédiatement après son arrivée à Barcelone: il trouva déjà embarqués dans ce Port 70. pièces de Canon, 20. gros Mortiers, 12000. boulets, 4500. bombes, & une grande quantité de poudre & autres munitions de guerre. On n'y attendoit vers la mi-Novembre, pour faire embarquer l'Infanterie, que l'arrivée d'un transport parti d'Alicante le 10. du même mois, consistant en neuf Baraillons & quelques Vaisseaux de guerre. La Cavalerie s'étoit déjà mise en marche sur la fin d'Octobre par la France, sous les ordres du Comte de Marillac; jointe à l'Infanterie & aux Troupes Espagnoles qui sont actuellement dans les Duchés de Parme & de Plaisance, & dans les Etats du Grand Duc de Toscane, l'Armée du Roi en Italie ne sera gueres moins forte que de 40000. hommes. Avec ces Forces, réunies à celles de France & de Piémont qui ont déjà envahi une partie du Milanez, l'Espagne se flatte que le reste de ce Duché sera bientôt subjugué, & qu'avant la fin de l'hiver toute l'expédition projetée aura été mise à exécution, à moins d'un prompt secours.

III. Il y a un Manifeste dressé des raisons que s'attribuë Sa Majesté de déclarer la guerre à l'Empereur, & qui doit paroître d'abord après que la Flotte Espagnole aura mis à la voile; nous comptons par conséquent le recevoir incessamment, & de le communiquer le mois prochain à nos Lecteurs; car suivant les dernières Lettres venues de Catalogne, cette Armée navale est partie, & l'on a déjà donné avis de son départ aux Cours intéressées. C'est Don Joseph de Campiglio qui en est fait Intendant. Par les mêmes Lettres on apprend aussi qu'une Galere du Roi a amené à Alicante un

Bâtiment



Bâtiment pris sur les Maures, monté de quatorze pièces de Canon, quelques pierriers & 130. hommes après un sanglant combat.

III. Dans le courant de Novembre le Roi a nommé Don Alvarez de Mendoza, frere du Marquis de Villa-Garzia, & Aumônier de Sa Majesté, Patriarche des Indes, en la place du feu Duc d'Abrantes, dont la mort se voit annoncée à la fin de ce Journal. S. M. a nommé aussi Don Joseph de Cordoua Brigadier de ses Armées, pour aller à la Cour du Roi de Sardaigne, en qualité de son Ministre Plénipotentiaire; & disposé de divers Emplois qui étoient vacans, tant dans la Cavalerie que dans l'Infanterie.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis deux mois.*

I. **E**NSuite de la résolution prise par le Comte de Daun, Gouverneur Général du Milanez, de se borner à défendre les Places de ce Duché qui pourroient faire le plus de résistance, on y a jeté tout le monde dont étoient composées les Garnisons de celles qui n'auroient pû soutenir un long feu; ainsi l'Armée combinée de France & de Savoye, a eu cette facilité de s'emparer de ces dernieres, que les Habitans lui en ont apporté les Clefs à son approche; c'est ce que nous verrons ci-après, avec un détail des progrès de l'Armée, de ses mouvemens, & de tout ce qu'elle a entrepris depuis qu'elle a pénétré dans le Milanez: Mais auparavant nous jugeons nécessaire, pour ne rien laisser désirer au Public sur ce qui a porté le Roi de Sardaigne à se lier avec la France dans  
la

la guerre présente, d'exposer ici le Manifeste qui en déduit les motifs. Ce Prince le fit répandre dans ses Etats, & dans les Cours étrangères, peu après avoir adressé à ses Sujets la Lettre circulaire en forme de Manifeste rapportée ailleurs, & avant son départ de Turin pour se rendre en Italie : Voici la teneur de cette pièce.

*Manifeste de Sa Majesté Sardaignoise.*

**L**E Roi de Sardaigne étroitement uni au Roi de France par les précieux liens du sang & de l'amitié, a vivement partagé sa juste sensibilité au sujet des déclarations injurieuses, des odieuses négociations, & des violentes voyes de fait, par lesquelles l'Empereur a affecté de choquer Sa Maj. Très-Chrétienne, & s'est efforcé de fermer le chemin du Trône à un Prince, au sort duquel elle prenoit le plus tendre intérêt, & qui étoit si digne de la Couronne, que les insinuations, les menaces, & les hostilités employées à lui enlever les suffrages de la Nation Polonoise n'ont pû traverser son unanime élection.

Quoique l'esprit dominant à la Cour de Vienne se fut assez manifesté en Europe, pour que les prétentions les plus étendues de sa part ne dûssent plus surprendre, on n'a pû toutefois y voir sans étonnement la naissance, & les progrès d'un si injuste engagement ; soit que l'on considérât la personne du Roi Stanislas, contre laquelle il étoit formé ; soit la Dignité du Roi de France qu'il offensoit ; soit la constitution du Royaume de Pologne, qu'il sapoit par les fondemens, soit enfin la nature des moyens employés à le soutenir, tels que ce Royaume se fût

\* Voyez le mois passé, page 427.

à peine attendu à les voir mettre en œuvre par le plus dangereux de ses Voisins.

L'objet que presente un grand Roi insulté de propos délibéré dans l'endroit le plus sensible, & les spectacles d'une Nation opprimée pour n'avoir pas voulu renoncer à sa liberté, ne sauroit être regardés d'un œil tranquille par aucune Puissance; mais combien le Roi de Sardaigne n'a-t-il pas lieu d'en être frappé? Lui qui ne peut s'approprier le bonheur d'une étroite parenté avec Sa Maj. Très-Chrétienne, sans participer en même-tems à l'outrage qu'on lui a intenté, ni envisager l'usage que l'Empereur a aspiré de faire de son autorité dans un Royaume indépendant, sans réfléchir aux conséquences de l'abus qu'il fait journellement de cette même autorité dans une Region qui lui est déjà plus qu'à moitié soumise.

En vain le Roi de Sardaigne a-t-il voulu pendant long-tems s'aveugler sur ces tristes conséquences; la Cour de Vienne lui a fait sentir par ses démarches, qu'elle fondeoit sur sa ruine celle de la liberté de l'Italie, dont sa Royale Maison avoit toujours été le plus ferme soutien.

Les premières injustices de la Cour de Vienne, ont pour époque & pour date les tems mêmes auxquels la Maison de Savoye faisoit les plus genereux efforts en faveur de celle d'Autriche. Le Traité d'Alliance conclu en 1703. entre le feu Roi de Sardaigne & l'Empereur Leopold, aussi mal executé du côté des assistances promises, qu'imparfaitement accompli du côté des Cessions stipulées; les considérables avances faites en ce tems-là pour l'entretien des Troupes Impériales en Piémont, non encore remboursées, sont les monumens authentiques de la reconnoissance de la Cour de Vienne.

Tel fut le traitement que le feu Roi Victor en

reçut

reçut en qualité de fidèle & d'utile Allié. Mais à peine la dissolution de la Ligue l'eut-elle obligé d'entrer dans les mesures pacifiques qui se prirent à Utrecht, où la pluralité des suffrages de l'Europe lui décerna le Royaume de Sicile, par des considérations qui devoient en perpetuer la possession à la posterité la plus reculée, que la Cour de Vienne éclatant contre lui s'en prit d'une maniere outrageante à ses Ministres à Vienne, & à Ratisbonne, par des Decrets aussi violens qu'injustes, sans épargner les expressions les plus piquantes, & sans ménager la dignité toujours respectable d'un Souverain.

Le Congrès d'Utrecht, contre lequel les Ministres Autrichiens se déchainoient sans cesse, avoit pourtant abondamment pourvû à la splendeur & à l'élevation de l'Empereur, en lui assurant la considerable addition des Pays-Bas, & des Etats situés dans le continent d'Italie, à ceux qu'il possédoit déjà en Allemagne; lui-même par le succès de ses armes contre le Turc, avoit reculé bien loin les bornes de sa domination du côté de la Hongrie & de la Transilvanie. Tant de prosperités devoient combler les vœux de la Cour de Vienne; cependant la seule Sicile échûe au Roi Victor, étoit encore un objet suffisant à la troubler. Il fallut la lui céder par un Traité, qui laissoit néanmoins jour à une discussion avantageuse au nouveau Roi de Sardaigne. C'est ainsi que la Maison de Savoye étoit sans cesse destinée à contribuer à l'agrandissement de celle d'Autriche, tantôt par les services les plus signalés, tantôt par les sacrifices les plus coûteux.

N'auroit-on pas crû que la Cour de Vienne dont on assouvissoit à l'envi les désirs, se seroit du moins portée à rendre justice au Roi de Sardaigne sur des articles moins essentiels, que la sage disposition des Puissances Contractantes avoit envoyés au  
Congrès

Congrès designé à Cambrai. Tant de condescendance ne fit qu'augmenter sa dureté; en vain les Plénipotentiaires s'y assemblèrent, la lenteur affectée & l'inflexibilité des Ministres Impériaux, firent perdre tout le fruit de cette convocation, & même tout espoir de voir renaître une occasion favorable de réparer les préjudices supportés.

Le Roi de Sardaigne entièrement livré par-là à la Cour de Vienne, sur le point de sa légitime satisfaction, éprouva dès lors tout le poids de son aliénation pour lui. Elle n'a cessé depuis de lui susciter des oppositions, & des contestations de toute espee.

Elle avoit déjà prétendu mettre le Roi de Sardaigne au rang des simples Vassaux & Feudataires, par rapport aux contributions, & cela de l'autorité privée de l'Empereur, & de celle de son Conseil, sans aucune délibération de la Diète, & même sur des lieux qui ont été déclarés indépendans de l'Empire par la paix de Munster, regardée comme loi sacrée & fondamentale par tout le Corps Germanique.

Elle a permis au Conseil Aulique d'écouter & d'encourager les appels des Vassaux & Sujets du Roi de Sardaigne, au préjudice de la prérogative, dont il jouit par sa Dignité de Vicaire de l'Empire, & par les Diplômes accordés par les Empereurs à la Maison de Savoye.

Elle lui a formé des difficultés recherchées en toute occasion, soit dans les acquisitions qu'il a faites de l'Empereur à prix d'argent, soit dans les Investitures générales de ses Etats, en lui disputant tantôt les titres, tantôt les distinctions, dont sa Maison a joui autrefois, & cela même en s'éloignant par un exemple presque inoui de l'avis du Conseil Aulique.

Elle

Elle a éludé par des délais infinis la demande des titres & autres écritures appartenantes au Duché de Monferrat, dont la rémission est expressement stipulée par les mêmes Traités, qui portent la cession de cet Etat, & vingt ans de sollicitation n'ont encore pû les obtenir.

Afin d'ôter au Roi de Sardaigne les moyens de se défendre, elle a prétendu lui limiter la liberté absoluë de fortifier ses Places, que le droit naturel, aussi-bien que les Traités lui accordent; & elle a tâché de forcer par des interprétations artificieuses, le vrai sens des mêmes Traités.

Elle a fomenté avec soin, & souvenu avec hauteur les injustes prétentions des Terres de l'Etat de Milan confinantes avec les Etats du Roi de Sardaigne, rejettant même toutes les ouvertures d'un raisonnable accord souvent proposées par ce Prince. La Cour de Vienne affectant de tenir cette voye ouverte pour l'inquiéter, & troubler sa juridiction.

Enfin la Cour de Vienne attentive aux occasions de choquer celle de Turin par les endroits les plus sensibles, a choisi le moment que les Plénipotentiaires du Roi de Sardaigne alloient prêter hommage de cette partie de ses Etats, qui relève de l'Empire, pour introduire par surprise une étrange nouveauté, & une odieuse distinction, contre l'usage établi, & récemment pratiqué envers les Rois d'Angleterre, de Dannemarck & de Suede; & sur les vives protestations qui lui ont été faites à ce sujet par les Ministres du Roi de Sardaigne, elle a prétendu reparer l'offense au moyen de quelques excuses privées, & échapées par occasion à un Officier de la Cour de l'Empereur, dont il a refusé de donner Acte.

Dans ces circonstances le Roi Très-Chrétien, qui de son côté avoit donné pendant long-tems à

la

la Cour de Vienne les exemples de la plus singulière moderation, & les preuves de la plus sage tolerance, a jugé qu'une pareille conduite cesseroit d'être loüable, dès qu'elle devenoit incompatible avec sa gloire personnelle, l'honneur de son Royaume, & l'apui qu'il devoit à ses Alliés. Il s'est déterminé à déclarer la guerre à l'Empereur, & a invité le Roi de Sardaigne à prendre à cette guerre la même part qu'il prenoit aux motifs qui la rendoient indispensable.

Le Roi de Sardaigne engagé par tant d'endroits à épouser le juste ressentiment de S. M. T. C., ayant de plus ses propres griefs à reparer, convaincu par une longue expérience, que les maximes de la Cour de Vienne, invariables sur son compte, tendoient à miner sa Souveraineté, en attendant l'occasion de l'opprimer sans ressource. Confirmé dans cette certitude par des exemples capables d'allarmer les plus grandes Puissances, a signé au Traité; joignant avec confiance ses armes à celles d'un Prince, qui, dépouillé d'ambition, n'a cherché à se distinguer en Europe que par son amour pour la paix, & par l'équité de ses desseins.

Le Roi de Sardaigne en qualité de Souverain indépendant, est dispensé d'autoriser par des exemples les mesures qu'il est contraint de prendre contre l'Empereur, en qualité de Prince de l'Empire il en a d'illustres à suivre. Il sçaura s'y conformer, en maintenant une indissoluble union avec cet auguste Corps, & une parfaite amitié avec les dignes Membres qui le composent, du nombre desquels il fait gloire d'être.

C'est donc pour l'honneur de son Auguste Allié pour le sien propre, pour sa sûreté, pour la tranquillité & le bonheur de ses Etats, que le Roi de Sardaigne, après avoir marqué par toutes ses déter-

minations un sincere desir de maintenir la bonne intelligence avec ses voisins, & d'épargner à ses Peuples les calamités de la guerre, prend maintenant les armes.

En agissant par des motifs si dignes de déterminer un Souverain, il espere non seulement de trouver dans ses Sujets les mêmes ressources de zèle, de fidélité & de valeur, que ses Augustes Prédecesseurs ont trouvées en eux, mais aussi que le Dieu des Armées protegera sa cause, & benira par d'heureux succès la justice de ses desseins.

Voilà les motifs du Roi de Sardaigne exposés. Entrons à present dans le détail de ses conquêtes, que nous avons promis ci-dessus.

II. Sa Majesté étant partie de Turin le 29. Octobre dernier, arriva le même jour sur le soir à l'Armée combinée qui étoit dans le Vigevanois. Les Habitans de Vigevano attendoient apparemment son arrivée pour lui presenter les Clefs de leur Ville, car ils ne le firent qu'après en avoir été informés; c'est ce dont nous n'avions pas fait mention dans nos derniers mémoires. Les Villes de Tortone & de Novarre furent investies le même jour par deux Corps de Troupes Piémontoises, de quatre Bataillons & de six Escadrons chacun, commandés par Mrs. de Carail & de la Perouze. Le Roi avoit pris son quartier à Carpatio dans le Vigevanois, où on lui apporta encore le 31. les Clefs de Pavie, la Garnison Imperiale de cette Place l'ayant abandonné avec plusieurs piéces de Canon & quelques munitions de guerre; Mr. Tax fut d'abord nommé pour en aller prendre possession avec un nombre de Troupes. Le premier de Novembre S. M. passa le Tesin avec son Armée sur un Pont de Bâteaux, marchant droit à Milan, suivant un ancien privilege qu'a cette Capitale de



se soumettre à la première Armée qui a passé le Tessin, le Corps de Ville vint le 3. à sa rencontre lui en présenter les Clefs dans un Bassin de vermeil, en lui demandant la conservation des privilèges de ses Habitans, ce qui lui fut accordé. Le Roi entra ensuite dans Milan à la tête de douze Bataillons, se rendit d'abord au Palais Ducal, d'où il alla peu après à l'Eglise Cathedrale assister au *Te Deum* qu'on fit chanter solennellement à l'occasion de la prise de possession de cette Ville par les Couronnes Alliées. Le Marquis de Coigny, Lieutenant-Général des Armées de France, forma le lendemain le Blocus du Château, qui est pourvu de tout ce qui est nécessaire pour une longue défense, & dont la Garnison consiste en 3000. hommes effectifs; le Marquis de Visconti qui en est Commandant, se dispose à une vigoureuse résistance en cas d'attaque; il fait travailler nuit & jour à divers nouveaux ouvrages, & a déjà fait abattre quelques Bâtimens qui étoient trop proches du Château. D'abord après le Blocus formé il avoit fait tirer son Canon sur un Fauxbourg qu'on nomme des Ortolans, afin d'ôter aux François & Piémontois le moyen d'y élever aucune Batterie; mais il fit cesser son feu, sur ce que le Roi de Sardaigne lui envoya dire par un Trompette qu'on le passeroit au fil de l'épée avec toute la Garnison, s'il continuoit à tirer sur aucun endroit qui appartient à la Ville.

III. Pendant que le Roi de Sardaigne prenoit possession de Milan, le Duc de Harcourt & le Prince Charles de Lorraine, en faisoient autant avec un Détachement d'Infanterie & de Cavalerie des Villes de Lodi & de Cremona, que les Imperiaux avoient encore abandonnés, excepté le Château de cette dernière Place que les Troupes combinées investirent sur le champ. Le reste de l'Armée marchoit vers Man-

toüe & Pizzighitone. Mantouë , où commande le Prince de Hesse-Darmstat , renferme une Garnison d'environ 3000. hommes , & Pizzighitone une de 2000. , & des munitions l'une & l'autre pour faire une longue résistance. Avant la sortie de Sa Majesté Sardaignoise de Milan , qui fut le 6. Novembre pour aller former le Siège de Pizzighitone , on y avoit réglé toutes choses tant pour faire observer une exacte discipline aux Troupes , qu'à l'égard de ce que l'Etat devoit fournir pour la subsistance de l'Armée des deux Couronnes ; ce qui consiste en 2000. bottes de foin , 500. setiers d'avoine , & 40. Bœufs par jour. Le Comte de Coigny suivit S. M. peu de jours après avec quatre Bataillons , en ayant laissé huit à Milan & quelques Escadrons , sous le Commandement de Mr. de Lisse , Maréchal de Camp , pour y continuer le Blocus du Château.

IV. Les Troupes de l'Armée combinée s'étant jointes près de Maletto devant Pizzighitone , y occuperent un Camp qu'on leur avoit tracé. Le Maréchal de Villars y arriva le 11. du même mois , & fut reçu du Roi de Sardaigne avec de grandes marques de tendresse & de distinction. On avoit déjà jetté pour lors deux Ponts sur l'Adda aux deux côtés de Pizzighitone , mais on n'ouvrit la tranchée devant cette Place que la nuit du 17. au 18. , parce qu'on avoit attendu la grosse Artillerie , & divers Bagages embarqués à Turin sur le Pô qui n'arriverent à Maletto que le jour précédent.

*Journal des  
Siège de Piz-  
zighitone.*

Cette ouverture se fit à la faveur du feu de plusieurs Batteries qu'on avoit élevées. Le Roi de Sardaigne s'est attaché à l'attaque du Fort de Ghierra , qui est en deçà de l'Adda , & le Comte de Broglio commande à l'attaque de la Ville située de l'autre côté de la Riviere. Avant cette aproche les  
assiégés

assiégés avoient inondé une bonne partie du terrain voisin, par le moyen de deux Ecluses qu'ils avoient ouvertes, & l'on fut quatre jours à dessécher ce terrain par une ouverture qu'on fit à la chaussée de l'Adda au-dessus de la Place. La nuit du 18. au 19. ils firent aussi une sortie sur les Travailleurs de l'Armée; mais ce qu'ils s'en promirent ne répondit pas à leur attente; puisque de 50. hommes choisis, dont on assure qu'elle étoit composée, il n'en échapa que fort peu, ayant presque tous été tués, ou faits prisonniers par les Grenadiers qui couvroient ces Travailleurs. Les approches furent poussées bien avant la nuit suivante. Le 21. on battit avec plus de vigueur qu'au paravant le Fort de Ghierra, & la nuit du même jour on en poussa la Tranchée jusqu'au pied du Glacis, en essuyant néanmoins un feu terrible de la part des assiégés qui se défendent vaillamment. La nuit du 22. au 23. la Garnison du Fort fit une nouvelle sortie de beaucoup plus forte que la première, mais elle n'effectua de même rien à son avantage, car on fait monter à 62. les Soldats & Officiers qui furent tués dans cette sortie, qu'on prit en flanc; on compte aussi du côté des assiégeans deux Capitaines de Dragons & seize Soldats tués. La même nuit on prit le chemin couvert & la Contrescarpe du Fort de Ghierra, qui sert de Citadelle à la Ville de Pizzighitone; mais ce ne fut qu'après un combat où il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. Sur ce chemin on éleva d'abord deux Batteries, l'une de sept & l'autre de neuf pièces de Canon. Pendant toute cette manœuvre qui dura près de huit heures, le Roi de Sardaigne ne sortit point de la Tranchée, quoique le Maréchal de Villars lui fit de grandes instances pour l'engager à se retirer, & que trois Officiers avec un de ses Pages furent blessés à ses côtés; c'est

où nous allons nous en tenir pour ce mois-ci du Siege de Pizzighitone , dont le Commandant paroiffoit alors réfolu de tenir bon encore quelque-tems ; cependant quelques Lettres venuës du Camp de Maletto nous informent qu'on a infnué à la Garnifon du Fort de Ghierra de fe rendre dans trois jours , fi elle vouloit éviter les dernieres extrémités ; que néanmoins elle continuoit à fe défendre en toute vigueur le 26. & le 27. efperant d'être fecouruë par le Comte de Mercy , Maréchal des Armés de l'Empereur , qui vient d'Allemagne avec un gros Corps de Troupes ; mais que le 30. le Commandant de ce Fort fut obligé de fe rendre , de même que celui de la Ville de Pizzighitone , enfuite d'une Capitulation honorable. Crainte d'avancer ici quelque chofe qui foit fujet à être retracté , nous attendrons le mois prochain pour nous étendre davantage fur cet article.

IV. *Naples.* Si les Troupes combinées parviennent au but qu'elles fe propofent de fubjuguer toute cette partie de la Lombardie qui eft du Domaine de l'Empereur, elles pénétreront , à ce que l'on prétend , dans ce Royaume & dans celui de Sicile , jointes à l'Armée d'Espagne , dont l'Infanterie eft déjà arrivée à Livorne à bord d'une partie de la Flotte qui a fait voile de Barcelonne , & la Cavalerie à Turin par les Provinces de France qui confinent le Piémont. Dans l'attente de cette irruption on travaille en diligence à Naples à y bien pourvoir les Châteaux de toute forte de munitions de guerre & de bouche ; on a augmenté auffi de la moitié les ouvriers qui étoient employés aux Fortifications de Capoue , d'ailleurs la Nobleffe Napolitaine a accordé à l'Empereur 800. Chevaux de fes Haras pour fervir à remonter la Cavalerie de Sa Majefté , & les Etats du Royaume lui ont pareillement accordé un don gratuit de 600. mille

mille ducats sous de certaines conditions.

Quant à la Sicile le Comte de Sastago, qui en est Viceroy, a déjà mis Palerme & Messine en bon état de défense, & n'oublie rien de ce qui peut contribuer à garantir d'insulte les autres Places maritimes de ce Royaume.

V. On est informé que les Résidens des Couronnes alliées à la Cour du Duc de Modene font de grandes sollicitations auprès de ce Prince, pour l'engager dans les interêts de leurs Maîtres; mais qu'il paroît résolu d'embrasser le parti de la neutralité pendant les troubles de l'Italie, & qu'il ira faire sa résidence à Bologne, où il a déjà envoyé ses plus précieux effets. La République de Venise & les Cantons Suisses ont de même résolu d'observer une exacte neutralité dans la conjoncture présente.

VI. *Parme.* Les affaires presentes de l'Infant Duc en Italie, occupent journellement ce Prince, qui tient avec ses Ministres de frequentes conferences sur leur situation. Le Comte de Montemar, Général en chef de l'Armée Espagnole qui doit agir de concert avec celle de France & de Savoye, arriva le 19. Novembre en cette Ville; on envoya d'abord à son logement une Garde de 50. hommes, & ce Seigneur a eu l'honneur de s'entretenir le jour suivant avec l'Infant-Duc qui l'a reçu fort gracieusement. On a dressé ici & à Plaisance de grands Magazins pour la subsistance des Troupes combinées.

VII. *Rome.* Le Comte de Lagnasco Ministre de Saxe n'eut pas plutôt reçu avis que l'Electeur son Maître avoit été élu & proclamé Roi de Pologne, qu'il alla conferer avec le Cardinal Albani Camerlingue, & Mr. Monti Secrétaire du Consistoire, sur cette élection, & mit sur le tapis dans cette conference de faire ôter les armes du Roi Stanillas de la façade



façade de l'Eglise des Polonois , où on les avoit élevées ; ce qui fut résolu & exécuté ensuite : Mais le Duc de St. Aignan en ayant porté ses plaintes au Pape , ce Pontife ordonna qu'on remit incessamment les armes du Roi Stanislas à la façade de l'Eglise d'où elles avoient été ôtées , ce qui fut également exécuté. Les raisons alléguées par le St. Pere dans cette décision furent , que Mr. Paulucci son Nonce en Pologne ne lui avoit pas encore pour lors donné avis de l'élection de l'Electeur de Saxe : Elle ne lui fut en effet notifiée dans les formes que le 6. Novembre , l'Exprés qui lui apportoit cette nouvelle ayant été obligé de faire de grands détours sur sa route , pour ne pas tomber entre les mains des partis Polonois qui infestoient les chemins ; & sur la fin du même mois. Sa Sainteté étoit encore à s'expliquer sur la double élection d'un Roi en Pologne , quoique fortement sollicitée à le faire par les Ministres de l'Empereur , de France , & de Saxe. Le Cardinal Cinfuegos Ambassadeur de S. M. I. s'étoit signalé dès le 3. du même mois au sujet de cette élection par des réjouissances qui égaloient en magnificence celles dont nous fimes mention le mois dernier faites par le Ministre de France à l'occasion de l'élection du Roi Stanislas ; les Palais des Princes & Cardinaux affectionnés à la Cour furent aussi illuminés pendant deux soirs consécutifs , pour témoigner par cet endroit la joye que leur causoit la proclamation d'un Prince lié si étroitement à l'auguste Maison d'Autriche.

VIII. Le dessein de la Cour de Rome dans la situation où se trouvent actuellement les affaires en Italie , est celui d'observer la neutralité ; c'est aussi là le milieu que les Politiques lui décernent comme le premier à prendre. Pour empêcher néanmoins

Moins que les Troupes de l'Empereur, ou celles des Puissances Alliées ne viennent fourager dans le Ferrarois, il a été résolu dans une Congrégation de Cardinaux de mettre 2000. hommes en garnison dans la Ville de Ferrare, & mille dans le Fort Urbin. Ce qui tient entre-tems en haleine les spéculatifs, c'est une demande que la Cour de Vienne a faite au Pape pour le libre passage par l'Etat Ecclesiastique de 5000. hommes de ses Troupes qui doivent aller renforcer celles qui sont dans le Royaume de Naples; demande réitérée par son Ministre le Cardinal Cinfuegos, & sur laquelle Sa Sainteté n'a fait encore aucune réponse. Elle n'a pas tant hésité à déclarer ses intentions sur une autre demande que lui a faite le même Cardinal, qui est celle d'une permission de tirer du Ferrarois 30000. sacs de froment pour des Magazins que les Impériaux dressent à Mantouë, s'étant aussi-tôt civilement excusée de l'accorder; & d'abord après cette demande elle fit expédier un ordre à tous les Fermiers de Castro & de Ronciglione d'envoyer à Rome tous les grains qui sont encore en leur pouvoir.

#### A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, & en ALSACE depuis le mois dernier.*

I. **P**OUR continuer la guerre & la pousser avec la dernière vigueur au Printems prochain, on fait état de mettre sur pied pendant cet hyver environ cent mille hommes de nouvelles Troupes, y compris cent hommes dont on augmente chaque Bataillon de Milices pour recruter les Troupes du Roi qui sont en Italie. Ces levées se font même déjà avec beaucoup de succès dans toute l'étendue  
du

du Royaume, ensuite des ordres envoyés aux Intendants des Provinces ; & l'on compte par conséquent que les forces de S. M. seront sur la fin de l'hyver de 180. mille hommes de Troupes réglées, de 90. mille de milices, outre les Mariniers dont le nombre va être aussi considérablement augmenté. On équipe de plus dans quelques Ports de la Monarchie des Vaisseaux de Ligne, des Fregates, des Galiottes & autres Bâtimens, que quelques-uns destinent à aller croiser dans la Mer Adriatique, pour empêcher, dit-on, le transport des Troupes Impériales qu'on pourroit embarquer à Fiume & autres Ports de l'Istrie pour le secours des deux Siciles.

II. Toutes les Troupes de la Maison du Roi ont déjà reçu ordre de se tenir prêtes à marcher en campagne le premier du mois de Mars prochain, & l'on assure que le Roi fera aussi dans peu une promotion de huit Maréchaux de France, vingt Lieutenants-Généraux & 50. Brigadiers. Depuis que le Théâtre de la guerre est ouvert, ce Monarque paroît prendre moins de plaisir qu'auparavant aux parties de chasse ; ses occupations principales étant à présent de s'appliquer à s'instruire de tout ce qui concerne l'art militaire, de vérifier sur la Carte les remarques & les réflexions qu'il fait au Sujet des mouvemens de ses Troupes en Italie & sur le Rhin, & de s'attacher à la lecture de Quinte-Curce & des autres histoires des grands Capitaines.

III. La Cour est actuellement à Versailles où elle revint de Fontainebleau le 26. Novembre. De fréquens Exprés y arrivent journellement du Milanez, dont les dépêches ne font mention que des grands progrès qu'y font les Troupes combinées de S. M. & du Roi de Sardaigne, & elle se promet de leur valeur qu'avant la fin de l'hiver l'expédition projetée



jetée d'Italie sera finie, & qu'elle pourra en faire revenir une partie de son Armée pour l'employer à agir vigoureusement sur le Rhin au Printems. Ce que les Couriers, qui arrivent aussi fréquemment de Dantzich en apportent, n'est pas si public; puisqu'on n'en pénètre nullement les dépêches, qui occasionnent néanmoins toujours de grands Conseils; on peut inferer de-là, avec quelque vraisemblance, que le contenu n'en doit pas être trop agréable à Sa Majesté.

IV. Les Comtes de Charolois & de Clermont, le Prince de Conti, le Prince de Dombes & le Comte d'Eu sont revenus à la Cour de l'Armée du Roi sur le haut Rhin, où la Campagne est finie, comme nous le verrons ci-après. Le Duc de Berwick qui a commandé cette Armée, y est aussi arrivé, ayant laissé à Mr. de Quad, Lieutenant-Général des Armées du Roi, le commandement de ses Troupes qui ont pris leurs quartiers d'hiver en Alsace; ayant eu l'honneur de saluer S. M., & de lui faire rapport de tout ce qui s'est passé pendant la Campagne, ce Monarque parut fort satisfait de sa conduite.

V. Des copies de deux Arrêts paroissent dans le Royaume rendus à Fontainebleau pendant le mois d'Octobre; l'un a pour titre *Edit du Roi pour l'établissement d'un million & cinquante mille livres de rentes viagères en forme de Tontine*; l'autre, *Etablissement de deux Chambres de Receveurs & de deux Bureaux de Contrôleurs desdites rentes viagères*. Voici la substance du premier.

» Il sera créé un million cinquante mille livres  
» de rentes, lequel sera distribué en sept classes de  
» 150. mille livres chacune; la première, des en-  
» fans depuis un an jusqu'à dix ans accomplis, la  
» seconde

» seconde, de dix ans jusqu'à vingt; la troisième;  
 » de vingt jusqu'à trente; la quatrième de trente  
 » jusqu'à quarante; la cinquième, de quarante jus-  
 » qu'à cinquante; la sixième, de cinquante jusqu'à  
 » soixante, & la septième & dernière, de soi-  
 » xante jusqu'à soixante & dix ans & au dessus.  
 » Chaque classe sera subdivisée en 35. parties de  
 » cinq mille livres chacune. Chaque Action sera  
 » de 300. livres de capital. Les Rentiers des deux  
 » premières classes seront payés des intérêts de leur  
 » capital sur le pied du denier 14.; ceux de la  
 » troisième & quatrième sur le pied du denier 12.,  
 » ceux de la cinquième & sixième sur le pied du  
 » denier 10., & ceux de la septième sur le pied  
 » du denier 8. Lorsque les acquereurs desdites  
 » tentes viendront à décéder, les arrérages appar-  
 » tiendront par accroissement aux survivans de la  
 » même subdivision jusqu'au dernier vivant. Les  
 » Etrangers pourront y participer, même ceux qui  
 » sont Sujets des Princes & Etats contre lesquels  
 » le Roi seroit en guerre, sans craindre aucune  
 » confiscation &c.

Un autre Edit doit aussi paroître incessamment  
 pour le rétablissement du dixième denier, la lec-  
 ture en ayant déjà été faite au Parlement de Paris,  
 qui conclut à ce sujet de faire des humbles remon-  
 trances au Rois; mais dans la conjoncture où se  
 trouve la France pour soutenir la guerre qu'elle a  
 commencée, il n'y a aucun doute que ce Parlement  
 ne recevra ordre de se conformer au bon plaisir de  
 son Souverain. Ce qui doit néanmoins être exempt  
 de ce nouvel Impôt, ce sont les revenus du Roi,  
 & les dividendes des Actions de la Compagnie des  
 Indes.

VI. *Alsace.* En rapportant le mois passé pag. 450.  
 ce

ce qui s'est passé au Siège du Fort de Kehl, nous avons peché par une trop grande facilité à en croire à des avis peu fidèles, qui ont eu par conséquent l'effet de nous en imposer. Il s'en faut de beaucoup que les François ayent perdu le monde dont nous avons fait mention, à la prise de ce Fort, puisque le nombre des morts & des blessés ne passe pas celui de cent hommes, au raport de plusieurs personnes qui y ont assisté, & suivant divers autres avis. Le Duc de Retz loin d'avoir perdu la vie à l'ouverture de la Tranchée, comme nous l'avions assuré, n'y reçut pas même la moindre blessure; mais la mort d'un Ingénieur, qui est Mr. de Longueville, & que deux autres Ingénieurs furent du nombre des blessés, ceci n'a pas été annoncé mal-à-propos. Quant à la défense des assiégés, on ne la publie pas non plus si vigoureuse que nous l'avions débité: A cause de leur petit nombre ils n'ont fait aucune sortie; & la Capitulation demandée par le Commandant a même rencontré, à ce qu'on assure, une Protestation en forme de la part de deux Officiers de la Garnison. Voilà ce que nous avons à exposer pour mettre la vérité dans son jour, & retracter en même-toms ce qui se trouve sur l'article de Kehl dans nos derniers mémoires.

VII. Les François ont borné leur Campagne sur le Rhin à la prise de ce Fort, & à s'assurer de deux autres passages près du Fort-Louis & à Huningue. Le 12. Novembre ils commencerent à repasser le Rhin, & le reste de leur Armée suivit le lendemain, excepté quelques Régimens qui sont restés dans une Ile de ce Fleuve qu'on appelle l'Ile du Marquisat, où ils achevent des ouvrages qu'on y a commencés; & d'autres qui travaillent aussi à élever des

des Redoutes à la tête de trois Ponts de Bateaux qu'ils ont jetté sur le Rhin ; toutes ces Troupes défilèrent de suite vers leurs quartiers d'hyver en Alsace en Lorraine & en Flandres ; mais la plus grande partie reste dans la premiere de ces Provinces , où l'on avoit envoyé l'avoine & les fourrages exigés des deux Margraviats de Bade & du Diocèse de Spire , pour ôter les moyens de subsister aux Troupes Impériales qui viennent de Pilsen en Bohême.

### A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.*

I. L'Ouverture de la Diète des Etats de la Basse Autriche se fit à Vienne le 12. Novembre dans la grande Salle du Palais Impérial. Les propositions que leur fit le Comte de Sintzendorff Chancelier de la Cour furent appuyées d'un discours prononcé par l'Empereur conçu en des termes sérieux sur la situation présente des affaires de l'Europe, auquel répondit le Comte de Harrach conformément aux desirs de S. M. On a pris dans cette Diète la résolution d'aider puissamment l'Empereur contre la France qui lui a déclaré la guerre, & de mettre au plutôt à exécution les mesures propres à y parvenir.

II. La Cour de son côté fait ses efforts pour repousser avec la dernière vigueur au Printems prochain les forces des Puissances qui se sont déclarées ses ennemies, & compte ne pas échouer dans ses justes projets par la ressource qu'elle trouve chez les Sujets de ses vastes Etats, tant en monde qu'en argent, & chez les Princes ses fidèles Al-

liés.

liés. Avec deux Armées formidables qui se forment, puisqu'elles ne seront pas moins nombreuses de cent mille hommes chacune, comme on se le promet du secours déjà accordé par divers Princes, les Cercles, & en comptant sur les propres Troupes de l'Empereur, non seulement on sera en état de s'opposer en Italie au torrent des forces réunies de la Maison de Bourbon, mais aussi d'agir offensivement contre la France. Le Commandement en chef de ces deux Armées est confié au Prince Eugène de Savoye, & au Prince Alexandre de Wirtemberg, à présent Duc Regnant de ce nom par la mort du Duc Everard Louis; le premier de ces Princes se mettra à la tête de celle dont une partie marche déjà vers l'Italie sous le commandement du Comte de Mercy; & le second, qui a été à Vienne où il étoit revenu de son Gouvernement de Servie, commandera l'Armée qui se forme sur le Rhin.

III. Les Troupes Impériales qui étoient à Pilsen en Bohême, continuoient sur la fin de Novembre à s'avancer vers le Haut-Rhin, commandées par le Duc de Brunswick-Bevern; leur quartier principal, à ce que l'on croit, est à Pfortzheim dans le Margraviat de Bade-Douiläch, & de ces Troupes il est déjà entré un gros détachement dans Philipsbourg qui en a renforcé la Garnison; d'ailleurs cette Place est pourvûe de tout ce qui est nécessaire pour faire une longue & vigoureuse défense en cas d'attaque.

IV. Il y a presentement toute aparence que l'Electeur de Baviere se chargera, s'il ne l'a déjà fait, de la Garantie de la Pragmatique-Sanction, & qu'en ce cas il unira ses Troupes à celles de l'Empereur pour la défense de l'Italie, ce qui pourra lui procurer de grands avantages dans cette Région; car, suivant le bruit public, on lui décerne des-à-present le

Grand

### *La Clef du Cabinet*

Grand Duché de Toscane après la mort du Prince Regnant dans cet Etat. Ce qui est d'ailleurs plus certain, c'est que Son Altesse Sérénissime Electorale a envoyé à Vienne le Comte de Preysing son Ministre, qui rend de fréquentes visites à ceux de l'Empereur; d'où l'on infère par avance que ses négociations réussiront à la satisfaction réciproque des deux Cours.

V. Les Ministres de l'Empereur qui résidoient auprès des Puissances presentement ennemies de Sa Maj., sont revenus à Vienne, & le Comte de Philippi qui étoit à Turin a eu l'honneur de saluer ce Monarque peu après son retour. Le Comte de Daun, Gouverneur Général du Milanez, y est aussi revenu, & dans une Audience qu'il eut le 26. Novembre de l'Empereur, on assure qu'il lui communiqua diverses particularités touchant les affaires de la Cour de Turin.

VI. Le Comte François de Starhenberg a été déclaré Grand Maître de la Sérénissime Archiduchesse, fille aînée de S. M. I., & dans un Conseil d'Etat ce Seigneur a prêté le serment de fidélité requis en cette qualité.

Le Decret de Commission Impériale que nous avons rapporté le mois passé à la fin de l'Article d'Allemagne a été porté à la Dictature de la Diette de l'Empire, tenant ses Séances à Ratisbonne: Il étoit accompagné d'un Réscrip de l'Empereur adressé au Prince de Furstemberg son principal Commissaire à la même Diette, & datté de Vienne le 24. Octobre dernier. Quoique ce Rescript n'eut pas trouvé une place dans l'endroit de nos derniers Mémoires qui lui étoit propre, nous manquerois à ce que nous devons à l'Histoire si pour cela nous

la passion encore sous silence dans ceux-ci. Voici comme il s'énonce.

Au Prince de Furstemberg, &c.

**L** vous est déjà connu, ainsi qu'à la Diette de l'Empire, que le 14. de ce mois la Couronne de France ayant fait passer le Rhin à ses Troupes, est entrée sur le Territoire de l'Empire; qu'elle a investi le Fort de Kehl, violé le Territoire de l'Empire; rompu par là la Paix faite avec Nous & avec l'Empire, & qu'au moyen d'un Manifeste elle nous déclare actuellement la guerre; que de plus elle a séduit le Duc de Savoie, en sorte que celui-ci s'est délaré d'une manière parjure, pour agir hostilement contre nous & nos Terres Impériales situées en Italie. Comme la Couronne de France, pour justifier son procédé, s'est servie injustement & inconsidérément du vain prétexte de l'élection de Pologne, quoiqu'il soit notoire que ce prétexte cache des desseins préjudiciables à l'Empire; ainsi qu'on le peut voir plus amplement par les pièces ci-jointes & par le Decret de Commission que nous avons jugé à propos de faire communiquer à la Diette; nous vous ordonnons de présenter au plutôt de notre part, en qualité d'Empereur des Romains, ledit Decret de Commission, à l'Assemblée générale de l'Empire, & de représenter en particulier à chaque Ministre de la Diette, le grand danger auquel l'Empire est exposé par cette rupture & invasion ennemie, & de leur insinuer surtout de ne pas se fier aux paroles flatteuses de la France, si contraires aux effets, afin qu'ils engagent leurs Principaux de déclarer non-seulement la guerre à la France au moyen d'une résolution de l'Empire, mais aussi de procéder le plutôt qu'il sera possible aux délibérations par rapport aux Contingens nécessaires que chacun devra fournir pour

*une vigoureuse défense. Vous aurez soin, suivant votre zèle & conformément au danger général, de procurer tout ce qui sera le plus convenable à nôtre service & à celui de la Patrie. Sur quoi, &c. Fait à Vienne le 24. Octobre 1733.*

VII. *Prusse.* On est encore dans l'incertitude quand les Troupes que le Roi a dessein d'envoyer au secours de l'Empereur, marcheront vers le Haut-Rhin, parce qu'on ne voit pas qu'elles fassent pour cet effet le moindre mouvement. Ce qui paroît plus évident, c'est que S. M. ne prendra point parti dans les affaires de Pologne ni contre le Roi Stanislas, ni contre le Roi Electeur de Saxe, en ayant fait une déclaration en public; Elle reçoit à son Audience d'une maniere égale les Envoyés de l'un & de l'autre de ces Princes, & observe cette même indifférence envers les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi de France & de la Czarine. C'est aparenment eu égard au parti qu'embrassé S. M., que depuis peu tous les Ministres étrangers résidens à sa Cour ont reçu ordre de leurs Maîtres de s'abstenir de donner le titre de Roi aux deux Princes qui ont été élevés au Trône des Polonois, lorsqu'ils ont audience du Roi. Le Comte Poniatowski, Palatin de Mazovie, & ci-devant Régimentaire de l'Armée de la Couronne de Pologne avoit été envoyé à Berlin par le Roi Stanislas chargé d'une commission dont on n'a pû encore pénétrer le secret; il est cependant retourné à Dantzich faire le raport de ses négociations à ce Prince, auquel il est toujours très-fortement attaché, quoiqu'on eut débité il y a quelque-tems qu'il avoit abandonné son parti.

VIII. *Mecklembourg.* Le Duc Charles-Leopold a écrit une nouvelle Lettre de soumission à l'Empe-  
reut



teur accompagnée d'une Lettre d'intercession du Roi de Prusse; ainsi l'on est attentif à ce que doit produire cette démarche dans ce Duché toujours divisé, & en troubles. La Noblesse fait ses efforts pour y remettre les choses sur un bon pied, mais jusqu'ici on n'apprend pas qu'elle ait pu rien effectuer, ayant vainement sollicité par deux Députés l'un envoyé à Hannover, le rappel d'une partie des Troupes Hannoveriennes qui sont dans le Duché; & par l'autre dépêché à Hambourg, un secours de 1200. hommes comme Troupes auxiliaires; & qu'il lui soit aussi permis de négocier en cette Ville un million de rixdals.

IX. *Saxe.* Un corps de plusieurs Bataillons & Escadrons de Troupes de cet Electorat est entié en Pologne sous le Commandement du Duc Jean-Adolphe de Saxe-Weysiensfels. La Cour n'en reçut pas plutôt la nouvelle que le Comte de Wackerbart, Velt-Maréchal des Armées Saxonnnes, fit publier une Ordonnance à ce sujet que voici en son entier.

**P***Ar ordre du Sérenissime & très-puissant Roi Prince & Seigneur, Frederic-Auguste, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, &c. Duc de Saxe, Archi-Maréchal, Electeur &c. du St. Empire Romain; Nous Auguste-Christophe de Wackerbarth, Comte du St. Empire, Seigneur de Zabeltix &c. Felt-Maréchal Général du Roi, mon Seigneur démentissime, Ministre d'Etat & Conseiller intime &c. Sçavoir faisons à tous les Généraux de Sa Sacrée Majesté, à tous les Colonels, & à tous les hauts & bas Officiers de l'Armée, ainsi qu'à tous les Soldats, tant de Cavalerie que d'Infanterie, & même à tous ceux qui appartiennent en quelque façon que ce soit, à l'Armée, ou qui la suivent.*

**T**out le monde sçait & personne ne peut ignorer ; que , par la permission de la divine Providence , nôtre Sérenissime Prince Electeur de Saxe a été élu avec toutes les cérémonies , la sollemnité , & l'ordre que les loix exigent , par la Sérenissime République ; de sorte que la Nation Polonoise , après l'avoir long-tems désiré pour Roi , l'a proclamé en cette qualité , d'un consentement unanime & avec de grandes acclamations : Personne ne peut ignorer non plus que la Sérenissime République a fait prier instanment nôtre Sérenissime & très-puissant Roi , par les Députez qu'elle lui a envoyés , afin de lui notifier son élection , de ne point tarder à aller occuper un Trône qu'elle lui presentoit , & que le Roi son Pere de glorieuse mémoire , ce Monarque orné de tant de rares qualités , avoit illustré durant tant d'années ; ajoutant aussi , que la Sérenissime République attendoit son arrivée avec d'autant plus d'impatience , que ce n'étoit que de sa présence qu'elle esperoit son salut & son bonheur , puisque lui seul pouvoit remedier aux maux qui la désoloient , & appaiser les troubles intérieurs dont elle étoit déchirée.

Nôtre Sérenissime & très-Puissant Roi & Electeur a donc crû être obligé en conscience , de se conformer aux decrets divins , & de se laisser fléchir aux vœux & aux prieres de la Sérenissime République ; c'est pourquoi , il a jugé à propos d'ordonner à quelques Détachemens de son Armée d'entrer en Pologne , pour y maintenir la précieuse liberté que les loix ont accordée au peuple , pour y rétablir le repos public , pour y ramener la paix & la felicité , & particulièrement pour prêter secours à tous ceux qui désirent sincérement le bien de la Patrie & de la sureté des Sujets. Cela étant , il est facile de juger combien le Roi aime la nation Polonoise , puisqu'il abandonne son Pais &

ses

ses Etats Héritaires, pour aller à son aide. Ainsi, bien loin d'entrer comme ennemi en Pologne, & d'y faire entrer son Armée, en intention d'y exécuter quelque chose de préjudiciable à la République, il a ordonné à ses Troupes de penser toujours qu'elles n'entrent point pour ravager le Royaume, ni pour y répandre la terreur, mais plutôt pour y défendre les Citoyens, & pour y rétablir la sûreté publique.

A ces Causes, le Sérenissime & très-Puissant Roi a résolu & ordonné, que nul des Gens de guerre qui sont entrés sur les terres de Pologne, ne porte la main sur les Citoyens ou Habitans qui ne s'étant point laissés surprendre par une terreur panique, seront restés tranquilles & paisibles dans leurs maisons & demeures, sans se trouver sous les Armes; le Roi défend aussi, que pour aucune cause que ce soit, on fasse tort aux Maisons, aux Villes, aux Fauxbourgs, aux biens de Campagne, aux Bestiaux; en un mot, à rien de ce qui leur appartient; & beaucoup moins de les attaquer dans leurs Personnes, leur vie ou leurs biens.

Le Roi veut au contraire que ses Troupes veillent à la conservation des Citoyens ou Habitans, qu'ils les défendent, leur prêtent main forte, & ne souffrent point qu'il leur arrive aucun mal; & à faute de ce, tous & chacun qui auront transgressé le présent Edit, seront sans aucune acception de personne, punis grièvement; même du dernier supplice, suivant la griéveté du délict.

Or, comme le Sérenissime & puissant Roi se persuade qu'aucun de ceux qui ont en vûe le bien public, pour l'avancement duquel les Troupes Saxonnnes entrent en Pologne, ne refusera de leur donner & même de leur apporter volontiers & de bonne grace, les vivres & tout ce qui est nécessaire à leur entretien; ainsi, Sa Majesté Royale défend expressément à

ses Soldats, d'empêcher les Polonois de voiturer lesdits vivres à son Armée; mais plutôt S. M. ordonne de leur payer à juste prix, le bled, les victuailles & tout ce que l'on apportera ou dans la route, ou au camp, ou dans les maisons.

De cette maniere les Citoyens & Habitans, en vertu de la presente Ordonnance, seront sûrs de ne pas perdre le prix de leurs denrées, puisqu'ils les vendront librement, & par consequent l'utilité mutuelle qu'on en doit retirer fera que le Soldat qui défend le Royaume & les Citoyens ne souffrira point d'indigence, ceux-ci lui fournissant tous les vivres dont il aura besoin.

C'est là le remede le plus sûr pour empêcher tous les dangers & inconveniens qui seroient inévitables, si la nécessité pressante obligeoit les Saxons à agir un peu durement (quoique contre l'intention de Sa Maj.) contre ceux qui refuseroient de leur fournir le nécessaire.

C'est donc par ordre du Sérenissime & très-puissant Roi, que je signifie non-seulement à tous les Soldats; qu'ils ayent à se conformer dans toutes leurs actions à cette presente loi; mais je déclare encore à tous ceux à qui il appartiendra, la presente volonté & intention du Roi, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance.

En foi de quoi j'ai signé ces presentes de ma propre main, & les ai scellées de mon Sceau. A Dresde l'an 1733. L. S. A. C. Comte de WACKERBARTH MOELLER.

X. Comme toutes choses furent réglées dans un Conseil tenu à Dresde pour le départ du Roi Auguste III. & son Couronnement à Cracovie peu après l'élection de ce Prince faite en Pologne par ceux de son parti, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs

leurs \*, on ne commença à les exécuter que sur la fin de Novembre que les équipages du nouveau Roi partirent de Dresde, pour la Pologne; Mr. le Comte de Wackerbart, auquel est, dit-on, confié le commandement de l'Armée de S. M., dont la plus grande partie a pénétré dans ce Royaume, prit la même route le 4. Decembre, & enfin le 9. le Roi se mit aussi en chemin pour se rendre à Cracovie par Breslau & Tarnowitz avec une suite fort nombreuse, afin de s'y faire couronner le 17. Janvier avec la Reine son Epouse. Cette Princesse doit le suivre le 2. du mois de Janvier accompagnée du Prince Xavier son fils, de la Princesse sa fille aînée, de la Princesse Wiesznowieski, Epouse du Regimentaire de Lithuanie, & de diverses autres Dames Polonoises du premier rang, qui sont attendues pour cet effet à Dresde, & pour complimenter leur nouvelle Reine; les deux Couronnes, les Sceptres, les Manteaux Royaux & les autres ornemens pour le couronnement de L. M., étants prêts & d'une magnificence extraordinaire, puisque le tout est parsemé de diamans, de perles & autres pierres précieuses.

XI. Avant le départ du nouveau Roi Auguste III. on avoit arrêté à Dresde quelques personnes de distinction accusées & soupçonnées d'avoir eu correspondance avec ses ennemis, entre lesquelles est Mr. Ludovici Conseiller & Referendaire du Département des affaires étrangères de l'Electorat de Saxe, dont les papiers & tous les effets furent en même-tems saisis & portés au Château. Coupable d'un attentat contre la personne de son Souverain, comme on assure qu'il l'a été trouvé dans ses interrogatoires, il a déjà été

\* Voyez le dernier Journal, pag. 458.

été dépouillé de tous ses Emplois, privé d'une pension annuelle de 4000. rixdales, & demeure prisonnier en attendant le reste de sa sentence.

Deux Ordonnances qui sont sous la presse, vont incessamment paroître, pour assurer les Habitans de l'Electorat de la conservation de leurs anciens privileges, & des Ordres donnés par le Roi pour administrer la Justice en son absence d'une maniere convenable.

## A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
POLOGNE, depuis le mois dernier.

**L**E Roi élu par les Confédérés n'ayant pû se trouver à Varsovie au tems fixé par les Constitutions du Royaume pour y jurer les *Pacta Conventa*, il a envoyé ordre au Comte de Wackerbarth Salmour, l'un de ses Ministres, de le faire en son nom. Les Sénateurs & la Noblesse du parti de ce Prince s'assemblerent à cet effet le premier de Novembre dans la grande Salle du Château. Après la Messe célébrée dans la Chapelle, toute l'Assemblée qui y assista revint dans la Salle, où l'Evêque de Posnanie lut les *Pacta Conventa* & la formule du Serment. Le Comte de Wackerbarth en ayant juré l'observation pour le Roi Maître, on n'entendit que des cris de *Vive Auguste III. Roi de Pologne & Grand Duc de Lithuanie.*

Le Comte Poninski-Maréchal de la Confédération, annonça au peuple la prestation des *Pacta Conventa*; & la cérémonie achevée, on retourna dans la Chapelle assister au *Te Deum*, qui fut chanté en musique & au bruit de plusieurs décharges

ges du Canon du Château. Voici la teneur de ces *Facts*, tels que les jura le Comte de Wackerbarth.

» **N**ous renouvellerons les Traités & les Con-  
» ventions avec les Puissances Etrangères, &  
» ferons tous nos efforts pour entretenir la Paix  
» avec elles, & terminer à l'amiable les diffé-  
» rends qui pourroient subsister, le tout sans  
» préjudice de la République, & sans qu'il lui en  
» coute quelque Province ou Territoire. Nous  
» tâcherons aussi, conjointement avec les Ordres  
» de la République, de rétablir le repos du  
» Royaume tant au-dedans qu'au dehors, & de  
» procurer le plutôt qu'il sera possible, & après  
» que les Etats auront pourvû à nôtre sûreté, la  
» sortie des Troupes étrangères du Royaume,  
» sans qu'elles puissent à ce sujet former des pré-  
» tentions à charge de la République.

» Quant aux Conventions faites avec l'Empe-  
» reur par les Députés de la République, en  
» conséquence de la Constitution de Grodno de  
» l'année 1726. renouvelées dans la présente  
» année, & qui devoient être rarifiées à la Diette  
» générale, nous aurons soin de les faire rati-  
» fier selon leur teneur à la prochaine Diette  
» générale.

» Nous employerons nos bons offices auprès  
» de Sa Maj. Imp., pour que les disputes au  
» sujet des Frontières, & les prétentions des Ha-  
» bitans de ce Royaume, puissent être terminées  
» & réglées à la satisfaction de ceux qui se  
» croient lésés.

» Comme le nombre des dissidens en matiere  
» de Religion, tant en Pologne qu'en Lithuanie,  
» est assez considérable, & afin de prévenir les

» divi-

» divisions & scissions qui pourroient arriver à  
 » ce sujet, Nous nous conformerons à cet égard,  
 » à l'exemple de nos Prédécesseurs, aux ancien-  
 » nes Confédérations & Constitutions qui y ont  
 » suffisamment pourvû, & cela nonobstant toute  
 » Protestation quelconque, en faisant néanmoins  
 » observer la Paix parmi-eux, & en leur procu-  
 » rant une entiere sûreté.

» Nous traiterons avec la Cour de Berlin, &  
 » nous employerons toute notre vigilance pour  
 » pacifier tout ce qui regarde l'évacuation de...  
 » & du territoire d'Elbingen, le trajet sous la  
 » Ville appelée Nowe, l'Eglise de Lisnowi &  
 » autres Eglises, ainsi que toutes les prétentions  
 » tant anciennes que modernes.

» Nous prendrons particulièrement soin pour  
 » que les Droits, les Privilèges & les Immunités  
 » des districts de Lembourg & de Bitow, tant  
 » Ecclésiastiques que Séculiers, & dont ils ont  
 » joui sous la domination immédiate du Royau-  
 » me, soient conservés en leur entier, & nous  
 » employerons nos bons offices auprès de la Cour  
 » de Berlin, pour que l'Ordre Equestre desdits  
 » districts ne soit point surchargé de contribu-  
 » tions &c.

Les Troupes Russiennes qui sont à Varsovie & celles qui occupoient alors le Camp de Mariemont firent pendant la cérémonie des *Pacta Conventa* diverses salves de leur Mousqueterie, & le Comte de Wackerbarth leur fit distribuer beaucoup d'argent en sortant de la Chapelle du Palais. Il donna le soir un Repas magnifique dans son Hôtel, auquel se trouverent Mr. Laszy Général des Moscovites, la Comtesse son Epouse qui étoit arrivée depuis peu à Varsovie, l'Ambassadeur de l'Empe-  
 reur,



leur, les Comtes de Lowenwolde Ministres de Russie, & divers autres Seigneurs Moscovites & Princes Polonois, & la clôture de cette fête se fit par un grand Bal.

II. Auguste III. attendu avec impatience par les Confederés qui l'ont proclamé, a envoyé dans le Royaume un Manifeste pour justifier l'entrée de ses Troupes Saxonnes dont il fut parlé à l'article précédent; cette pièce dattée de Dresde le 6. Novembre s'énonce en ces termes.

*S*avoir faisons par les presens Universaux, à tous ceux qui y ont interêt, & nommément aux Seigneurs, Sénateurs, Officiers & Dignitaires, de même qu'à tout l'Ordre Equestre du Royaume de Pologne, du Grand Duché de Lithuanie, & de leurs dépendances, qu'après la perte du feu Roi nôtre Sérenissime Pere, que nous & la République venons de faire, nous n'avons eu d'autres raisons d'aspirer au Trône, vacant par le décès d'un si grand Roi, que pour prendre les rênes de cet Etat rendu à la Paix & à son ancien lustre, avec cette tendresse & cette affection, que nous nous sommes accoutumé dès nôtre âge le plus tendre, de porter à cette illustre Nation dans la vûe de la gouverner avec autant de pieté que de prudence, afin de transmettre la République plus puissante à nôtre Successeur, après nôtre mort, lorsque telle sera la volonté du Souverain Etre.

Mais en aspirant à la Couronne de ce Peuple libre, nous n'avons rien plus à cœur, que de porter toute nôtre attention à l'exacte observation des loix, que l'exemple de nôtre Pere nous a appris à respecter, & que nous sommes résolu de maintenir inviolablement pendant nôtre vie, de toutes les forces que Dieu nous a données; c'est donc avec raison que nous avons sou-

haité

haité de porter cette Couronne, dès que conformément à l'ordre que les loix prescrivent, nous l'aurions reçue des sages délibérations & de l'affection de cette illustre Nation dans une élection libre.

Nous avons suivi si constamment ces principes, que nonobstant l'outrage que certaines personnes, plus attachées à leur intérêt particulier qu'au bien commun de la Patrie, nous ont fait si ouvertement, bien loin d'en tirer la satisfaction qui nous étoit due, nous avons suivi notre clémence naturelle, & nous avons mieux aimé étouffer entièrement nôtre juste ressentiment que de donner lieu au soupçon, d'avoir voulu attenter à la liberté de l'élection. Le monde Impartial nous a rendu justice; & c'est ainsi que le Souverain Dispensateur des Couronnes a réuni les vœux de l'illustre République en nôtre faveur; ensorte qu'après l'élection légalement faite, elle nous a proclamé Roi, & a député vers Nous plusieurs d'entre les Sénateurs & de l'Ordre Equestre pour nous prier de ne point différer à accepter le Sceptre, afin de pouvoir remédier aux maux pressans qui affligent le Royaume.

Nous en avons aussi-tôt rendu les plus humbles actions de grâces au Souverain des Souverains; & puisque la Couronne nous a été offerte par les suffrages unanimes de la République, nôtre tendresse & nôtre affection pour elle, veulent que nous différons le moins qu'il nous sera possible de répondre à ses desirs, persuadés, que cette grande confiance que la République a en nous avec raison, sera augmentée de jour en jour, & ses souhaits remplis par des effets; d'autant que nous travaillerons de toutes nos forces, & emploierons tous nos soins, pour conserver la République dans son ancien lustre, ses prérogatives inviolables & ses loix, dans l'observation la plus exacte; & qu'en travaillant avec zèle à avancer ses intérêts, nous répondrons exactement à l'intention des Constitutions

& des loix fondamentales ; afin que par ce moyen nous affranchissions le Royaume des troubles domestiques, que des personnes mal-intentionnées ont cherché à exciter avec une rage que la posterité ne pourra croire, puisque aveuglés par la vaine ambition de regner au mépris des loix les plus sacrées, ils ont crû qu'ils ne pouvoient mieux parvenir à leurs fins, qu'en excitant des troubles & une confusion, qui menaçoient d'une ruine totale les loix fondamentales, en provoquant même par la violation des Traités antérieurs, les puissances voisines à des hostilités contre la République.

Après une mûre délibération, nous avons pris la résolution sous les auspices du Souverain Etre, & dans la ferme esperance de son secours, de défendre la liberté de la Patrie avec force & avec courage contre toutes ces licentieuses violences de gens mal-intentionnés, & pour nous expliquer succinctement, de regler de toute maniere que la tranquillité domestique soit par tout rétablie & affermie ; la République rendue à son lustre, l'avantage des Citoyens avancé de plus en plus, & la tranquille jouissance des biens assurée à un chacun, ainsi que les Constitutions & les loix fondamentales de la République le demandent.

Afin d'y parvenir sûrement, nous avons crû qu'il étoit d'une nécessité indispensable, pour répondre aux instances les plus fortes de la République affligée & opprimée, d'entrer sans délai à la tête de nôtre Armée, dans le Royaume qui nous a été déferé, puisque c'est la voye la plus sûre, par laquelle nous esperons, moyennant l'assistance divine, de parvenir sans peine à nous mettre, aussi-bien que la République, en sûreté contre tous ceux qui se sont vendus pour troubler le repos de la Patrie & en avancer la ruine.

Mais afin que les justes motifs qui nous y ont porté  
soient

### La Clef du Cabinet

soient connus de tout le monde, & qu'il n'y ait personne qui donne une injuste & maligne interprétation à nos vûës salutaires; ou qui soit contraire à nôtre intention; nous déclarons que ce que nous entreprenons indispensablement pour cet effet, ne tend uniquement qu'à affermir les Droits & Privileges de la République, bien loin d'avoir intention de faire quelque tort ou violence à qui que ce soit d'entre ceux qui sont bien intentionnés pour la Patrie, c'est ce que prouve même clairement l'entrée de nos Troupes, lesquelles sont si peu nombreuses, qu'elles ne doivent pas inquiéter, même ceux qui ont le plus de défiance & d'appréhension pour la liberté; & comme nous sommes accompagnés de plusieurs membres de l'Etat & Magnats, & qui conjointement avec nous n'ont pour unique but, que l'avancement du bien & la prospérité du Royaume, nous engageons nôtre parole Royale, que nous acquiesçons volontiers & de bon cœur à leurs conseils salutaires, & que nous sommes aussi résolu d'y acquiescer dans la suite. Avec cette sincère intention, nous ne voulons aucunement que nos Troupes soient à charge à la République; au contraire, nous avons donné des ordres très-exprés, que comme elles seront entretenues en Pologne à nos propres frais, elles payeront comptant tout ce qui sera nécessaire pour leur subsistance à un prix raisonnable; & il est enjoint à nôtre Général Velt-Maréchal & autres Officiers Généraux & Colonels des Régimens de prévenir tous les dommages & préjudices de la République & de ses Habitans, par l'observation d'une exacte & sévère discipline militaire.

De cette maniere, la République doit suffisamment être assurée de nos bonnes intentions; il ne nous reste plus qu'à exhorter amiablement & paternellement tous les habitans du Royaume, de vouloir contribuer à la subsistance de nos Troupes, en fournissant les  
provisions

provisions nécessaires. Au reste, chacun pourra rester tranquille & en toute sûreté dans sa maison, y exercer sans aucune crainte sa profession, & vaquer à ses affaires; persuadé que chacun doit être, que ni de nôtre part, ni des nôtres, il sera fait aucune lésion ou violence à la personne & aux biens de qui que ce soit; à moins que par une conduite séditieuse, ou par entêtement, il ne se rende indigne de nôtre présente grace. Nous déclarons en outre, que nous n'avons point intention de laisser nos Troupes dans le Royaume plus long-tems que la nécessité le demandera; & nous promettons, que nous donnerons sans tarder les ordres pour les faire repasser les frontieres de ce Royaume, dès que la République sera délivrée du péril qui la menace, & de la dangereuse division, qui s'y est élevée depuis quelque-tems; que la liberté sera suffisamment affermie; que les loix éloignées des Armes, auront repris vigueur & leur première force, & qu'ainsi on sera parvenu au but, que l'on s'est proposé, & pour lequel il a été si nécessaire de prendre les Armes; but qu'on obtiendra bien plutôt & plus facilement, quand tous les habitans s'efforceront à secourir promptement nos Troupes, d'autant que par une tendresse & affection paternelle, nous sommes prêts à préférer le bien de la République à nos propres intérêts, & à faire rentrer dans leur devoir tous ceux qui voudront l'opprimer.

Enfin nous n'avons pu, par un effet de nôtre clémence naturelle, nous dispenser d'exhorter sérieusement par les presens Universaux, tous ceux qui au mépris du repos & de la tranquillité de la Patrie, se sont séparés de nous & de la République, à rentrer dans leur devoir; & au cas qu'ils reviennent sans différer dans le sein de la République; & qu'à nôtre prochain Couronnement, aussi bien que dans la Diette qui s'ensuivra, ils contribuent à rétablir la paix dans

la patrie agitée, & que dans la suite ils ne retombent plus en faute; nous leur offrons nôtre grace & un entier pardon de leur conduite passée, avec promesse que nous ne nous ressouvienârons pas davantage des offenses qu'ils nous ont faites, au contraire nous les oublierons à jamais.

Au reste nous ne doutons point que le Souverain des Souverains, au nom duquel nous avons tout commencé, & sans lequel nous ne voulons rien entreprendre à l'avenir, secondera nos bonnes intentions, & affermira nôtre Trône à l'avancement de sa gloire, & à l'accroissement du bien de la République. En foi de quoi nous avons signé les présentes, & y avons fait apposer nôtre Sceau. Fait à Dresde le 6. Novembre 1733.

(L. S.)

AUGUSTE, ROY.

Après la publication de cette pièce, on a sommé ceux des membres dans les trois Ordres du Royaume assemblés à Varsovie, qui ne sont pas entrés dans la Confédération, de le faire au plutôt, & de reconnoître le Roi Auguste III. pour leur légitime Souverain; on a fait une pareille sommation aux Régens & à tous les Habitans de Varsovie, sous peine, en cas de refus, de payer le triple des Contributions qui leur ont été imposées. On ne parle pas de la résolution que ces derniers peuvent avoir prise sur cet ordre; mais les membres des trois Ordres du Royaume ont demandé un mois pour s'y déterminer, & cette demande leur a été accordée.

III. Un renfort de Troupes que le Général des Moscovites attendoit, lui arriva le 11. Novembre consistant en 20000. hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie: Mieux en état par conséquent d'agir offensivement qu'il ne l'a été jusqu'ici, quoiqu'il eut déjà la force en main, il partit le 16. de Varsovie pour Blone où étoit le Rendez-vous général de ses Troupes

Troupes, auxquelles il avoit donné ordre de se tenir prêtes à marcher vers la Prusse Polonoise; mais ce dessein de Mr. Laszy étoit encore à exécuter lorsque nous reçûmes nos derniers avis de Pologne, qui nous informent qu'il a fait halte à Lowitz, & qu'il est logé dans le Palais du Primat; ses Troupes étoient pour lors harcelées sans cesse par celles du Comte Potocki, Régimentaire de la Couronne, qui ne laissoit pas de tems à autre de remporter sur elles quelques avantages, par les partis qu'il détachoit fréquemment pour les inquiéter.

IV. Tandis que d'un côté ce Régimentaire, qui ne fixe dans aucun lieu les Troupes de son commandement, fait des dégats sur les terres de ceux de sa nation qui ne sont pas dans le parti du Roi Stanislas, le Comte Pociey nommé par ce Prince, Régimentaire de Lithuanie, en fait autant dans ce Duché, & ruine celles des Seigneurs Lithuaniens qui se sont déclarés contre S. M.; ses partis incommodent aussi beaucoup les Russiens. Ceux-ci en représailles saccagent les terres à leur portée; de tous ceux qui leur sont opposés; & voilà comme la désolation continuë de regner dans le Royaume. On n'y voit que confusion, que désordre; aucune action mémorable ne s'y est encore passée entre les Troupes pour & contre les Princes élus. Les Dantzikois, qu'on croyoit allarmés des menaces réitérées des Russiens, n'ont fait jusqu'ici que les éluder, dans une aparence de certitude où ils sont que le blocus & le bombardement par où on avoit voulu les intimider, n'auront pas lieu, à cause de la part qu'y prendroient diverses Puissances: Ils fortifient leur Ville, se tiennent en état de se défendre, levent du monde pour leur service, & le Roi Stanislas qui paroît moins intentionné que jamais de sortir de Dantzich, a cette satisfac-

ction de voir l'affection de ce peuple , qui lui est entièrement dévoué ; il tient toujours de fréquentes conférences avec le Primat & ses autres Ministres , il fait lever du monde à force , & avec facilité , puisqu'en peu de tems on comptoit qu'il y avoit eu plus de 6000. hommes enrôlés , & reprend à son service tous les Officiers qui y ont été ci-devant.

V. Les Troupes de la Couronne sur le pied Allemand qui sont dans les interêts du Roi Stanislas défilent sur la fin de Novembre vers la Prusse Polonoise , où il y en avoit déjà bon nombre d'autres. Trois Palatinats de cette Province qui s'étoient assemblés à Graudentz y ont dressé une Confédération , par laquelle ils s'engagent à demeurer fermes dans le parti du Roi le premier élu , & à répandre leur sang pour son service , & les Confédérations en faveur de ce Prince vont depuis en augmentant en divers endroits du Royaume. Par ses ordres on a posté diverses Compagnies Polonoises sur tous les passages pour veiller sur les mouvemens des Moscovites ; & le Palatin de Kiovie a fait jeter deux ponts sur la Vistule , le premier sous Sendomir , & l'autre sous Gonik , sans qu'on sache encore à quel dessein. Voilà déduit ce qui paroît favorable au Roi Stanislas ; reste à sçavoir s'il pourra tirer de tout cela l'avantage de faire respecter son élection si fortement contrebalancée par celle du Roi Auguste III. Electeur de Saxe , & soutenüe par les forces de la Czarine.

VI. Ce dernier Prince ayant laissé au choix de la République de fixer le tems pour son Couronnement , il a été résolu dans une Assemblée tenuë au Château de Varsovie de faire cette cérémonie le 17. Janvier , & les Diétines ont dû s'assembler le 15. Decembre , le Prince Lubomirski ayant fait  
publier



publier les Universaux nécessaires pour cet effet. Les Troupes de ce nouveau Roi entrées en Pologne, consistent en 11000. Saxons qui occupent la Ville de Posnanie & autres du Palatinat de ce nom, & dans un Corps de 6000. autres qui marchent vers Cracovie sous le Commandement du Général Bauditz, pour couvrir le Couronnement futur. Le Prince Boratinski Moscovite défile aussi vers la même Ville avec quelques Régimens d'Infanterie & de Cavalerie de sa nation, sans doute, pour le même sujet. Nous ne dirons plus rien des autres mouvemens des Troupes Russiennes, dont une partie s'approche du Palatinat de Cujavie, pour le faire avec plus d'ordre le mois prochain, & pour ne pas être obligés de passer sous silence une Lettre écrite de Pologne sur la situation présente des affaires de ce Royaume, qui comprend en même-tems quelques réflexions qui paroîtront assez justes comme on va le voir par la copie qu'en voici.

**N**E soyez pas surpris, Monsieur, de la vérité des nouvelles de nôtre République. Y ayant deux partis, il est assez naturel que chacun cherche également à débiter ce qui lui convient, sans s'embarasser du vrai; il est constant néanmoins que le parti Polonois harcèle beaucoup le parti Ruffien. Celui-là ruine le Pays autant qu'il peut pour ôter les vivres à celui-ci.

On a remarqué pendant tous les troubles de ce Royaume que rien n'est plus terrible que ce que les Polonois commettent les uns contre les autres. Les Paysans d'un Village appréhendent infiniment plus les violences de leurs compatriotes, que des Turcs & des Tartares; ils prennent moins la fuite à l'approche de ces Barbares qu'en voyant ceux de leur propre Nation. L'envie de piller impunément augmente le nombre qui parcourt les Provinces. Il faudroit qu'ils se soumissent

tous à un même Chef pour former ensemble une Armée assez nombreuse, afin de s'opposer à celle des Russiens & des Saxons. Voilà sur quoi vous devez plus compter que sur toutes les nouvelles contradictoires qu'on vous écrit.

Le peuple se laisse ici amuser de celle de l'irruption de 140. mille Tartares en Russie. C'est une foible ressource qu'une pareille diversion ; mais outre cela il faut ignorer absolument l'état de la Tartarie pour croire qu'elle peut fournir un pareil nombre de Soldats. On n'a jamais vu qu'ils aient marché avec plus de 30. ou 40. mille hommes.

Les Turcs, quelque envie qu'ils aient de se mêler des affaires de Pologne, ne le feront qu'après s'être débarrassés de la guerre en Perse, qui a mine de durer plus long-tems que les troubles de Pologne ; car j'apprends par tout ce qui vient de l'Orient que l'usurpateur du Royaume des Perses a rassemblé une Armée de près de cent mille hommes après avoir été battu par les Turcs, comme vous devez l'avoir appris dans son tems, & qu'il a de nouveau investi la Ville de Babylone, qu'il tient encore très-étroitement bloquée ; que ceci vous soit dit par forme de digression.

De tout cela vous devez conclure que la Pologne est misérablement exposée à de grands maux qui dureront tant que l'un ou l'autre parti ne restera pas paisiblement le maître ; que les Russiens & Saxons, malgré la supériorité de leurs Troupes réglées, auront toujours beaucoup à souffrir, par la quantité de partis qui les harcèlent sans cesse, & qui leur rendent les vivres difficiles ; mais que sans des événemens extraordinaires, ou une réunion générale des Polonois contre les Russiens & les Saxons, ceux-ci se maintiendront.

Quant au Siège de Dantzich que les Russiens menacent de faire, vous pouvez compter qu'il n'aura pas lieu : On sait que plusieurs Puissances s'y opposeroient ; & les Russiens eux-mêmes sont persuadés qu'ils

ne peuvent pas exécuter leurs menaces, dont le but n'est pas que d'obliger le Roi Stanislas à quitter cette Ville. C'est dans cette même vue que la Cour de Russie a fait demander au Roi de Prusse le passage pour un Corps de ses Troupes. Par cette demande elle a voulu faire expliquer Sa Maj. Prussienne, croyant par-là ôter à la France tout l'espoir qu'Elle fondeoit sur le secours de ce Prince, au cas que sa réponse fût favorable; quelques-uns disent qu'elle l'a été, mais j'ai sujet d'en douter. Quand même le Roi de Prusse auroit accordé ce passage, les Kussiens n'en profiteroient sûrement pas, parce qu'il y a des routes plus commodes. Et si les Saxons restent maîtres en Pologne, Dantzich en sera quitte pour une somme d'argent.

VII. Après ce que nous avons rapporté des Troupes Moscovites qui sont en Pologne, nous ne voyons rien de remarquable à exposer aux yeux du public qui se soit passé dans les Etats de la Czarine. Les Royaumes de Dannemarc & de Suede ne nous présentent de même rien d'intéressant, n'ayant épousé jusqu'ici aucun parti dans les affaires qui agitent actuellement celui de Pologne, quoique L. M. Suedoise & Danoise soient toujours sollicitées par les Ministres de France qui résident à leurs Cours, de fournir au Roi leur Maître, en faveur du Roi Stanislas, le secours d'homme stipulé par les Traités conclus entre la France, la Suede & le Dannemarc. On n'est pas cependant dans les Cours dont je parle sans tenir de longs & frequens Conseils sur la conjoncture présente, mais le résultat en est aussi toujours impénétrable.

## ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. IL en est de la Cour d'Angleterre comme des autres de l'Europe qui ont peine à se déclarer pour le parti qu'elles ont à prendre dans la guerre presente. Toujours irrésoluë, ou feignant de l'être, les Ministres des Puissances armées sont vûs d'un œil égal & du Roi & du Ministère, ils ont tous le même accès auprès des Grands ; c'est auquel fera le plus d'efforts pour engager S. M. & le Parlement dans les interêts de son Principal ; & jusqu'ici nul ne peut se flater d'avoir entrevû dans les personnes qui sont au timon des affaires, quelque penchant vers le parti qu'il s'efforce de les faire incliner : Néanmoins leurs instances jointes aux dépêches d'Exprés qui arrivent journellement à Londres, envoyés par les Ambassadeurs & Résidens Anglois aux Cours étrangères, donnent lieu à de grands & frequens Contails, à l'issuë desquels on renvoye les Couriers qu'on avoit reçus, sans qu'on puisse rien pénétrer dans ce dont ils sont chargés. Voilà en peu de mots la situation de la Cour Britannique. C'est à la prochaine assemblée de son Parlement à nous découvrir ses résolutions, les Harangues du Roi à l'ouverture des Séances de cet illustre Corps les portent d'ordinaire ; mais il est de nouveau prorogé jusqu'au 18. Janvier.

II. Le Prince d'Orange fiancé avec la Princesse Royale, fille aînée de L. M. Britanniques, arriva le 13. Novembre d'Hollande à Greenwich à bord  
du

du Yacht nommé le Fubs, & s'y étant embarqué dans une des Berges du Roi, il vint à la Tour sur les trois heures de l'après-midi: Après y avoir reçu les complimens de la part du Roi, de la Reine & de toute la Famille Royale, il traversa la Ville de Londres dans un des Carosses du Roi, & se rendit au Palais de Sommerfet, qui lui avoit été préparé. Son Altesse Sérénissime ayant d'abord fait notifier son arrivée à la Cour, fut encore complimentée dans ce Palais par divers Seigneurs au nom de Leurs Majestés & des Princes & Princesses leurs enfans. Le lendemain elle se rendit au Palais de St. James, & y fut reçüe avec toutes les marques de tendresse & de distinction qu'elle pouvoit attendre du Roi & de la Famille Royale. La célébration du mariage de ce Prince étoit fixée au 23. du même mois de Novembre, tous les préparatifs ayans été faits pour cet effet; mais une indisposition qui lui survint la veille, & qui a eu de dangereuses suites, en a fait differer la cérémonie à un autre tems.

III. Le Comte del Montijo, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, a communiqué au Roi dans une Audience particulière, que la Cour conjointement avec celle de France avoit résolu d'envoyer des Troupes contre les États de l'Empereur en Italie. Comme S. M. avoit interposé ses bons offices auprès du Roi Catholique pour prévenir la rupture entre la Cour de Vienne & ce Monarque, Mr. del Montijo chargé d'en témoigner sa reconnoissance à S. M., l'a fait de la manière la plus polie, & lui a donné aussi des assurances d'une sincère amitié du Roi d'Espagne, & qu'il se portera toujours à la cultiver de plus en plus. Mr. Hop, Ministre d'Hollande, a notifié aussi au Roi avec les formalités usitées la conclusion

sion du Traité de Neutralité mentionné ci-après ; mais ces deux Ministres sont encore attendans de S. M. la réponse sur ce qu'ils lui ont communiqué.

IV. *Hollande.* La France n'eut pas plutôt déclaré la guerre à S. M. I., que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies songerent au parti à prendre dans une conjoncture si peu attenduë ; celui qui leur parut le plus convenable, après bien des Assemblées tenuës sur un sujet de cette importance, fut de le renfermer dans les bornes d'une neutralité ; & pour être mieux à couvert des accidens funestes qui suivent ordinairement les armes, de faire comprendre dans cette Neutralité, qu'ils offrirent & demanderent d'abord au Roi Très-Chrétien, les Pais-Bas possédés par l'Empereur. Leur offre fut acceptée, & la réponse qu'ils attendoient de la Cour de France communiquée le 24. Noyembre dernier à leurs Députés ; par Mr. de Fenelon Ministre de cette Couronne, dans une conference qu'il eut ce jour-là avec ces derniers. On y applanit certaines difficultés que les Etats Généraux avoient faites pour lever les amphibologies, & après le rapport qui en fut fait par les Députés à Leurs Hautes Puissances, & que le tout fut approuvé, l'Acte de Neutralité fut signé par Mr. de Fenelon, & les Députés de la Conference. Voici la teneur de cette pièce, telle que les Etats Généraux avoient préalablement déclaré qu'ils ne la signeroient pas sous d'autres conditions.

*Convention entre le Roi Très-Chrétien & les Seigneurs  
Etats généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas  
signée à la Haye le 24. Novembre 1733.*

**L**Eurs Hautes Puissances ayant fait connoître à Sa Maj. Très-Chrétienne par leur Résolution du 26. Août dernier, qu'en même-tems qu'elles ne se sont point mêlées en aucune maniere, ni directement ni indirectement des affaires de Pologne, & qu'elles sont d'intention de ne point prendre part dans lesdites affaires, ni aux broüilleries qui en pourroient résulter; Elles esperent que Sa Maj. Très-Chrétienne voudroit bien que les Pais-Bas Autrichiens dont l'Empereur est presentement en possession, & qui doivent servir de Barriere à leur République, ne fussent point enveloppés dans la guerre qui s'élevoit à l'occasion des affaires de Pologne. S. M. T. C. pour donner à L. H. P. une marque du gré qu'Elle leur sçait de la conduite qu'Elles ont tenuë & du désir qu'Elle a qu'Elles jouissent de la tranquillité qu'Elles cherchent à se procurer, a déclaré & declare qu'Elle n'attaquera point les Pays-Bas-Autrichiens dont S. M. I. est presentement en possession, & qui, suivant les Traités, doivent servir de Barriere à leur République; se reservant Sadite Majesté Très-Chrétienne la liberté de repousser les hostilités qui pourroient être commises par les Troupes de S. M. I. dans les Pays-Bas-Autrichiens; de maniere que, sans donner atteinte à la Neutralité stipulée, & sans penser à faire d'établissement dans les Pais-Bas, Elle pourroit garantir ses frontieres, & employer pour cela les moyens nécessaires & convenables au droit & aux usages de guerre. L. H. P. de leur côté déclarent qu'Elles ne prendront

dront aucune part dans l'affaire de Pologne, ni dans les differends auxquels ladite affaire a donné & pourroit donner lieu par la suite; le tout sans préjudice des Alliances qu'Elles ont avec l'Empereur, comme Elles en ont avec la France; & auxquelles Alliances de part & d'autre Elles ne prétendent point déroger. Leurs Hautes Puissances déclarans en outre qu'Elles ne négligeront aucun office pour détourner tout ce qui pourroit troubler le repos dans les Pais-Bas-Autrichiens, & qu'Elles n'aideront point l'Empereur en cela ni par leurs Troupes, ni de quelque autre maniere que ce puisse être.

Cette Convention ou Acte de Neutralité sera ratifié par S. M. T. C. & par L. H. P. dans l'espace de deux mois, ou plutôt s'il se peut.

En foi de quoi, nous soussignés Ambassadeur de S. M. le Roi Très-Chrétien, & Députés de L. H. P. les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, avons signé la presente Convention, & y avons apposé les cachets de nos Armes. Fait à La Haye le 24. Novembre 1734. Etoient signés.

Gabriel Jacques de Salignac, Marquis de Fencelon.

( L. S. ) F. W. Soreck.

( L. S. ) J. N. Wan Waffenaer.

( L. S. ) Hendrick Delt wan Pierstie.

( L. S. ) N. W. wan Horn.

( L. S. ) Hilan Visconti.

( L. S. ) G. J. B. V. Swartzenberg en Hohenlandberg.

( L. S. ) K. B. R. Comte de Rechteren.

V. Pendant la Conference où cette Convention fut signée, on fit inviter le Ministre du Roi d'Angleterre



gleterre à une autre Conference qui se tint à l'in-  
 ſçu de la premiere; ce qui venoit de s'y paſſer,  
 lui fut cependant communiqué d'abord après ſon  
 arrivée, pour qu'il en informât S. M. Brit. com-  
 me Allié de la République, que L. H. P. invi-  
 toient à entrer dans leurs vûes à l'égard des affai-  
 res preſentes, en adhérant à cette Convention de  
 Neutralité; & depuis l'on a envoyé ordre aux  
 Miniſtres Hollandois auprès des Puiffances Etran-  
 geres de la leur communiquer dans les formes.  
 Cet événement qui donne ſujet à une infinité de  
 réflexions, a donné auſſi occaſion à une Lettre  
 écrite de La Haye le 27. Novembre dont voici les  
 termes :

M O N S I E U R ,

**L**A Neutralité depuis quelque-tems ſur le tapis fut  
 ſignée le 24. de ce mois par Mr. de Fenelon &  
 Leurs Hautes Puiffances. Je vous envoie copie de l'Acte  
 dreſſé à ce ſujet, & tel qu'il fut ſigné.

Les Principaux de la République paroiffent très-  
 contents de la concluſion de cette négociation, ne fut-ce  
 que pour faire voir à l'Europe que la République n'eſt  
 pas tellement eſclave des volontés du Miniſtere Bri-  
 tannique, qu'elle ne puiſſe pas ſe mettre hors de page  
 lors que ſes interêts ne s'accordent pas avec ceux de ce  
 Miniſtere.

C'eſt ainſi que le Primat de Pologne ſe felicite d'a-  
 voir réuſſi dans l'élection de Stanislas, ne fut-ce, dit-  
 il; que pour avoir conſervé par-là la liberté de l'éle-  
 ction, en mettant ſur le Trône celui qui avoit été  
 exclu par les Puiffances voiſines.

Un ſecond motif qui fait que les Membres de l'Etat  
 s'applaudiffent d'avoir terminé cette affaire, c'eſt  
 qu'au moins ils rendent par-là inutile pour la France  
 l'improviſte avec lequel elle a commencé la guerre,  
 puifque L. H. P. gagnent du tems pour mettre en état

de

de défense leurs Barrières, si la France enorgueillie par ses succès venoit à se repentir de cette Neutralité.

Parmi les Ministres Etrangers qui sont ici chacun en raisonne suivant le parti qu'il a embrassé. Les uns y trouvent beaucoup de prudence de la part de la République, les autres prétendans que c'est trahir la cause publique de l'Europe & de l'équilibre, que d'abandonner l'Empire attaqué par les forces réunies de toute la Maison de Bourbon, disent que cette Neutralité ne sert qu'à mettre la France encore mieux en état d'agir avec plus de force contre l'Empereur. Quelques-uns se fians sur le génie & les maximes de la Cour de France, veulent que l'on sera bientôt au repentir de ce qui vient de se passer, & que lorsqu'on y pensera le moins, la République sera la victime de la mauvaise foi qu'ils attribuent à cette Couronne.

Quoiqu'il en soit, on croit que cette Neutralité n'empêchera pas L. H. P. de donner à l'Empereur leur contingent stipulé par le Traité, après que le terme pour les bons offices sera écoulé; aussi L. H. P. sont-elles occupées à examiner divers plans pour l'augmentation de leurs Troupes, & elles ont fait voir que les intérêts de l'Empereur leur sont toujours chers, puisqu'elles n'ont pas fait la moindre difficulté pour accorder la permission aux Etats de Silésie d'emprunter dans ce Pays un million de florins à 6. pour 100. remboursables dans huit ans; & cette somme a été remplie à Amsterdam en moins de 24. heures: Celle de quelques millions que l'Empereur doit y faire emprunter de même, ne rencontra pas plus de difficulté.

VI. Pays-Bas. Bruxelles. La Sérénissime Archiduchesse Gouvernante de ces Pays s'applique avec beaucoup d'assiduité aux affaires publiques, & depuis peu elle est convenüe avec l'Evêque & Prince de Liege que les Habitans des Pays limitrophes  
des

des deux Etats jouiront désormais paisiblement du revenu de leurs terres sans obstacle ni difficulté de part ni d'autre.

Le Gouvernement a destiné une somme considérable à la réparation des Fortifications de Mons, d'Ath & de Charleroi, & les ordres sont donnés d'y faire travailler avec diligence.

## A R T I C L E VIII.

*Qui contient les Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

I. **M**orts. Le Duc d'Albuquerque, Grand d'Espagne de la première Classe, Chevalier de la Toison d'Or &c. mourut à Madrid le 22. Octobre dernier fort regretté de la Cour & des particuliers, à cause des grands services qu'il a rendus à la Monarchie Espagnole en diverses occasions.

Au commencement de Novembre mourut aussi à Venise le Marquis de Monteleon, Ministre Plénipotentiaire du Roi Catholique auprès de cette République; & Don Louïs Innocent de Castro, Amiral de Portugal, Capitaine des Archers de la Gardé Royale, est mort à Lisbonne dans un âge avancé.

Pendant le même mois, la mort enleva Mr. d'Antin, Evêque de Langres dans son Diocèse; le Cardinal Grimaldi dans le voisinage de Naples, où il s'étoit rendu de sa Légation de Boulogne pour y changer d'air; & le Comte Charles Robert de Truchses, Camerier de la Clef d'or, Sergeant Général de Bataille au service de l'Empereur, qui fut emporté subitement le 18. à Vienne d'une attaque d'apoplexié, âgé d'environ 48. ans.

Le

Le Vicomte de Voogd, ancien Conseiller des Finances, est mort à Bruxelles sur la fin de Novembre.

Le 30. la Duchesse d'Ormond, Epouse du Duc de ce nom, connu pour avoir suivi le parti du Chevalier de St. George, est décedée à Londres, où elle étoit venue depuis quelque-tems d'Espagne.

F I N.

---

E R R A T A.

**E**Ntre quelques fautes d'impression qu'il y a dans le Journal du mois passé, on en voit une notable page 456. où partie du Paragraphe III. est inintelligible. Voici comme il faut lire depuis la ligne 4. de ce Paragraphe jusqu'à la ligne 7. inclusivement. les intérêts de l'Empereur; puisque l'un de ces Princes a déjà fait partir pour Vienne un Ministre habile chargé de prendre à ce sujet les mesures les plus convenables; que Son Altesse &c. Ligne 10. du même Paragraphe, & il a défendu, lisez, & qu'elle a défendu.

---

# T A B L E

## DES ARTICLES.

Du mois de Janvier 1734.

ARTICLE I.	3
ARTICLE II. <i>Espagne &amp; Portugal.</i>	25
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	27
ARTICLE IV. <i>France, Alsace &amp; Lorraine.</i>	41
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	46
ARTICLE VI. <i>Pologne &amp; Nord.</i>	56
ARTICLE VII. <i>Angleterre &amp; Hollands</i>	70
ARTICLE VIII. <i>Morts.</i>	77

